

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

2011-2012

DU CONSERVATOIRE

DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

DU QUÉBEC

WWW.CONSERVATOIRE.GOUV.QC.CA



CONSERVATOIRE

de musique et d'art dramatique du Québec

Conservatoire
de musique
et d'art dramatique

Québec



ISBN 978-2-550-66397-3 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-66396-6 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2012

Ce document est également disponible en version PDF
dans le site Internet du Conservatoire : www.conservatoire.gouv.qc.ca

Photo en page couverture avant: Jelena Djukic, Maud de Palma-Duquet, Monika Pilon et Valérie Boutin, quatre élèves
du Conservatoire d'art dramatique de Québec, dans une scène de la pièce *Mistero Buffo* de Dario Fo, présentée au Théâtre
du Conservatoire, du 11 au 18 décembre 2011

Adaptation : Michel Tremblay — Mise en scène : Matieu Gaumond
Décor : Élisabeth Harvey — Costumes : Carol Ann Patenaude-Charette
Photo : Louise Leblanc

CONSERVATOIRE

de musique de Val-d'Or

CONSERVATOIRE

de musique de Trois-Rivières

CONSERVATOIRE

de musique de Gatineau

CONSERVATOIRE

d'art dramatique de Montréal

CONSERVATOIRE

de musique de Montréal





photo : Robert Echlevery

Sarah Laurendeau, Vicky Bertrand et Marie-Eve Charbonneau dans *Le songe d'une nuit d'été* de William Shakespeare, présentée du 27 janvier au 4 février 2012 au Théâtre Rouge du Conservatoire d'art dramatique de Montréal —
Mise en scène et adaptation : Michel Monty — Traduction : Michelle Allen

T A B L E D E S M A T I È R E S

LA LETTRE AU MINISTRE	4
LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	5
LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	6
LA MISSION ET LE MANDAT DU CONSERVATOIRE	7
LES FAITS SAILLANTS	8
LA SANCTION DES ÉTUDES EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE	8
L'EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE	9
LA LISTE DES FINISSANTES ET DES FINISSANTS	10
LES PRIX ET RECONNAISSANCES	12
LES COURS DE MAÎTRE ET LES METTEURS EN SCÈNE INVITÉS	14
L'ORGANIGRAMME	16
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	17
LES COMMISSIONS DES ÉTUDES	18
LES CONSEILS D'ORIENTATION	20
LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE	22
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2016	23
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	24
LES RESSOURCES HUMAINES	34
LES ÉTATS FINANCIERS	36
RAPPORT DE LA DIRECTION	36
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	37
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ	38
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	39
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	40
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	41
NOTES COMPLÉMENTAIRES	42
LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES	52
LA FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC	53
ANNEXES	54
L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF	54
L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION	54
LES MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES	54
LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS	55
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	56
LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS	56
LES JUGES INVITÉS AUX EXAMENS DE FIN DE TROISIÈME CYCLE ET DE CONCOURS	61
LES LOIS ET LES POLITIQUES D'APPLICATION	62
LES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	63

LA LETTRE AU MINISTRE

Québec, le 30 novembre 2012

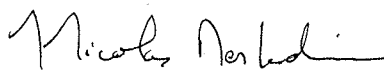
Monsieur Maka Kotto
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le *Rapport annuel d'activités* du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2012.

Ce rapport vous est transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale. Il a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre corporation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Nicolas Desjardins,
Directeur général

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



L'année qui vient de s'écouler a été marquée par deux événements. D'abord, en mars, dans la foulée de l'adoption par le conseil d'administration du Plan stratégique 2011-2016 du Conservatoire, nous tenions un colloque réunissant des intervenants de tous les niveaux et de tous les établissements du Conservatoire. Le Conservatoire est un lieu où la consultation et l'échange sont valorisés; une situation facilitée par la petite taille de l'organisation. Cependant, étant donné que nos établissements sont dispersés dans l'ensemble du Québec, les occasions de nous réunir sont rares. Aussi, cette rencontre a-t-elle été fructueuse en nous permettant de discuter franchement des enjeux liés à une situation financière préoccupante. Comment, avec des moyens de plus en plus restreints, continuer de donner une formation de pointe qui permettra à nos élèves de développer leur plein potentiel et de faire carrière ?

L'autre événement important de cette année a été, bien sûr, la grève des élèves du Conservatoire de musique de Montréal. La première grève dans l'histoire de l'institution. Encore une fois, la force de l'esprit de consultation et d'ouverture qui règne au Conservatoire m'a amenée à rencontrer rapidement les élèves en compagnie du directeur général. Ensemble, nous avons choisi de créer un comité mixte consultatif permanent au sein du Conservatoire. Cela nous a permis de dénouer une crise qui aurait pu compromettre l'année scolaire des élèves. Déjà le 25 mai, le comité mixte présentait ses premières recommandations au conseil d'administration.

Le Conservatoire a aussi continué à consolider son réseau en lien avec les exigences de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ). On a maintenant complété l'informatisation des collections et la modernisation de la bibliothèque du Conservatoire, commencées il y a trois ans. De plus, le Conservatoire de musique de Val-d'Or est entré dans la phase de construction de son agrandissement. Les nouveaux locaux seront prêts pour la rentrée 2013. Les locaux existants ne répondaient plus ni aux besoins ni aux exigences liés à l'enseignement de la musique. Rappelons que ce projet est rendu possible grâce à une aide de 6,6 millions de dollars du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et à un partenariat avec la Ville de Val-d'Or, promoteur du projet. Enfin, le conseil d'administration adoptait la politique sur l'appréciation et la valorisation des enseignements au Conservatoire, en conformité avec les conditions de la CRÉPUQ.

Je remercie sincèrement la direction, les professeurs et le personnel qui, tous, continuent de travailler avec la même énergie, malgré un contexte budgétaire difficile et d'autres efforts encore à venir. Je remercie également les membres du conseil d'administration qui appuient sans réserve cette institution en laquelle nous croyons si profondément.

A handwritten signature in dark ink, which appears to read 'F. Grégoire'.

Francine Grégoire
Présidente du conseil d'administration

LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

photo : Louis-Michel Major



La corporation du Conservatoire termine maintenant sa cinquième année complète et, depuis la création du Conservatoire proprement dit, 70 ans se sont écoulés. Cette réflexion, au moment d'écrire ce message, met en lumière le contraste entre la tradition qui l'anime et la modernisation d'une grande institution qui avait constitué un jalon marquant de notre appropriation de la scène culturelle québécoise au moment de sa création en 1942.

Sur le plan de la tradition, je me réjouis de voir avec quelle constance le Conservatoire a toujours formé des artistes hors du commun. Et je suis persuadé que ceux dont vous voyez les noms en page 10, nos diplômés de cette année, ne feront pas exception. Sur le plan de la modernité, j'ai aussi des raisons de me réjouir. Le vent de contestation qui a balayé le Québec tout entier, au printemps dernier, a aussi soufflé sur le Conservatoire. Et si les étudiants contestaient d'abord la hausse des droits de scolarité, ils nous ont aussi montré qu'ils désiraient être partie prenante des décisions qui les concernent. La grève au Conservatoire de musique de Montréal a forcé un dialogue qui nous semblait acquis du fait de la représentation des élèves à tous les niveaux dans l'institution. Devant la tournure des événements, j'ai choisi — et le conseil d'administration avec moi — d'aller encore plus loin. Nous avons créé un comité mixte permanent qui maximisera dorénavant la participation des élèves dans les structures existantes

(conseil d'administration, commissions des études, conseils d'orientation, etc.) et leur permettra de prendre part à la réflexion touchant l'avenir et la qualité de leur formation. J'envisage cette contribution comme un atout précieux dans la modernisation du Conservatoire.

La situation financière actuelle nous force à repenser notre institution dans toutes ses facettes et je désire ardemment que la réflexion aille bien au-delà de la rationalisation que nous avons entreprise au cours des trois précédents exercices et que nous avons poursuivie cette année. Malgré les contraintes et les restrictions, le Conservatoire doit continuer de se développer et aller davantage à la rencontre des besoins de tous, partout au Québec, qu'il s'agisse de formation, ou d'accès à des œuvres de qualité et à des artistes d'envergure. Les élèves peuvent et doivent participer à cette réflexion.

Le colloque sur le Plan stratégique 2011-2016 du Conservatoire a été l'occasion de réunir des représentants de tous nos établissements et de tous les niveaux. En effet, les 2 et 3 mars dernier, sous le thème *Projetons-nous dans l'avenir, innovation et continuité*, nous avons réfléchi ensemble, tous désireux de faire évoluer le Conservatoire pour mieux le préserver. Cette rencontre a eu lieu à un moment où nous négocions nos premières conventions collectives dans un climat d'incertitude au plan financier. Indéniablement, les participants se sont alors soudés, sinon autour d'une vision évolutive, du moins autour de l'attachement que tous portent à l'institution.

Depuis sa création en corporation en 2007, le Conservatoire a vécu une situation financière déficitaire grandissante. Les raisons qui expliquent cette situation sont nombreuses. Il y a entre autres l'obligation de présenter les résultats selon des normes comptables spécifiques. La direction générale et les employés ont travaillé avec insistance et cherché des solutions pour atténuer le déficit de fonctionnement et atteindre l'équilibre

budgétaire. Des discussions avec les représentants du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ont mené à des ajustements progressifs de notre budget de fonctionnement. Notamment, une subvention additionnelle récurrente de 2 184 900 \$ permet de couvrir les coûts associés au loyer à Montréal, où nous avons inauguré de nouveaux locaux en septembre 2009. Cet ajustement majeur se reflète dans le présent exercice financier. Nous avons également révisé nos hypothèses d'évaluation actuarielle de la provision pour congés de maladie, de manière à comptabiliser une réserve juste et raisonnable. Ces deux événements ont contribué à réduire notre déficit de fonctionnement, qui est passé de 3 027 187 \$ en 2010-2011 à 441 573 \$ en 2011-2012.

Je tiens, en terminant, à remercier sincèrement celles et ceux qui participent à l'essor du Conservatoire, d'une manière ou d'une autre : non seulement les gens qui y travaillent et y étudient, mais aussi les membres du conseil d'administration, des conseils d'orientation, de la Fondation, nos partenaires. Au fond, je sais — pour y avoir moi-même étudié un jour et y être présent encore aujourd'hui — que le Conservatoire crée un très fort sentiment d'appartenance chez quiconque y entre un jour. En cela aussi, je me réjouis de constater avec quelle constance le Conservatoire poursuit son cheminement.

A handwritten signature in dark ink, reading "Nicolas Desjardins".

Nicolas Desjardins
Directeur général

LA MISSION ET LE MANDAT DU CONSERVATOIRE

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a été fondé par voie législative en 1942. Le ministre de la Culture et des Communications est responsable de l'application de sa loi constitutive.

La MISSION du Conservatoire est d'assurer une formation professionnelle en musique et en art dramatique fondée sur l'excellence. C'est ainsi qu'il suscite et soutient dans le milieu culturel une formation de grande qualité, en même temps qu'il appuie les organismes essentiels à la vie musicale et théâtrale sur tout le territoire québécois.

Le MANDAT du Conservatoire consiste à administrer et à exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement de l'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement (L.R.Q., c. C-62.1, a.19).

Cinq VALEURS guident le Conservatoire dans ses actions et reflètent l'esprit qui anime le travail et les relations professionnelles et humaines : esprit d'équipe, intégrité, cohérence, respect et initiative.

Le Conservatoire est formé d'un RÉSEAU de sept établissements d'enseignement de la musique situés à Gatineau, à Montréal, à Québec, à Rimouski, à Saguenay, à Trois-Rivières et à Val-d'Or, et de deux établissements d'enseignement de l'art dramatique, à Montréal et à Québec, tous bien enracinés dans leur milieu.

Il est la seule institution d'État en Amérique du Nord qui offre des programmes de formation en musique en continuité, du niveau élémentaire jusqu'au second cycle universitaire. Ses programmes de formation professionnelle en art dramatique adoptent la structure des programmes des grandes écoles où tous les cours sont obligatoires, de l'entrée à la diplomation. D'une année à l'autre, il compte environ 800 élèves en musique et 75 élèves en art dramatique.

À la différence des institutions des systèmes scolaires collégial et universitaire qui sont financées en fonction du nombre de leurs étudiants, le Conservatoire est financé à même les crédits du ministère chargé de la culture, à partir d'une enveloppe budgétaire annuelle qui limite et détermine le nombre de ses élèves. C'est pourquoi ces derniers y sont admis uniquement au mérite, par audition.

Prestigieuse institution de formation professionnelle en arts de la scène, le Conservatoire contribue activement au développement de la culture au Québec. Son rayonnement à l'étranger ainsi que celui de ses professeurs et de ses élèves passés et actuels témoignent de l'excellence de la formation dont il est l'héritier, et dont il se fait le promoteur, tant en musique qu'en art dramatique.

LES FAITS SAILLANTS

LA SANCTION DES ÉTUDES EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE – PROGRAMMES RÉGULIERS

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Certificat d'études préparatoires en musique	6	8	19	5	2	5	4	49
Diplôme d'études intermédiaires en musique	10	21	15	2		4	2	54
Diplôme d'études collégiales en musique	9	6	9	2			2	28
Certificat d'études supérieures en musique I		2						2
Diplôme d'études supérieures en musique I	1	8	1					10
Diplôme d'études spécialisées en musique	2	1	5	1				9
Baccalauréat en musique	1	16	4	1	4	2		28
Certificat en direction d'orchestre		1	1			1		3
Diplôme d'études supérieures en musique II		1						1
Certificat d'études supérieures en musique II		1						1
Diplôme d'artiste en musique		7	2	1				10
Maîtrise en musique		6	3	1	1			11
Certificat de stage de perfectionnement en musique		3	2	1				6
Total	29	81	61	14	7	12	8	212

RÉSULTATS AUX CONCOURS DE SORTIE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Prix		6	3	1	1			11
Prix avec distinction		7	2					9
Prix avec grande distinction		4	1					5
Total		17	6	1	1			25

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Jeu	10	11	21
Scénographie		4	4
Mise en scène et création		1	1
Total	10	16	26

CMG : Conservatoire de musique de Gatineau
 CMM : Conservatoire de musique de Montréal
 CMQ : Conservatoire de musique de Québec
 CMR : Conservatoire de musique de Rimouski
 CMS : Conservatoire de musique de Saguenay

CMTR : Conservatoire de musique de Trois-Rivières
 CMVD : Conservatoire de musique de Val-d'Or
 CADM : Conservatoire d'art dramatique de Montréal
 CADQ : Conservatoire d'art dramatique de Québec

L'EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE – PROGRAMMES RÉGULIERS

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Niveau préparatoire	63	48	98	35	39	63	41	387
Niveau collégial	28	77	35	20	14	12	8	194
1 ^{er} cycle universitaire	6	74	34	4	7	6	2	133
2 ^e cycle universitaire		28	10	2	1			41
Stage de perfectionnement		6	3					9
Total	97	233	180	61	61	81	51	764

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Jeu (1 ^{er} cycle universitaire)	32	34	66
Scénographie (1 ^{er} cycle universitaire)		14	14
Mise en scène et création (2 ^e cycle universitaire)		2	2
Total	32	50	82

L'EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE – PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Préconservatoire	15	32	6		14		7	74
Programmes externes	98			183	17	37	20	355
Total	113	32	6	183	31	37	27	429

ART DRAMATIQUE – FORMATION CONTINUE	CADM
Doublage pour adultes	31
Doublage pour enfants	14
Voix et micro	8
Diction	16
Adaptation pour le doublage/perfectionnement	4
Interprétation pour la surimpression vocale	8
Improvisation	12
Corps et voix	12
Initiation aux techniques du jeu au cinéma	10
Jeu devant la caméra	8
Initiation Stanislavski	20
Total	143

LA LISTE DES FINISSANTES ET DES FINISSANTS AU CONCOURS DE SORTIE

Marie-Elyse Badeau	alto	Prix avec distinction
Simon Henry	analyse musicale	Prix avec distinction
Odéi Bilodeau Bergeron	chant	Prix
Jennifer Pyra	chant	Prix
Marianne Roos	clarinette	Prix
François Gabriel Madden	composition	Prix
Simon Henry	composition	Prix avec distinction
Laurence Latreille-Gagné	cor	Prix avec distinction
Alex Héon-Goulet	flûte	Prix avec distinction
Eric Dufour	hautbois	Prix
Audray Boivin-Laframboise	musique de chambre	Prix
Kévin Landry Bélanger	musique de chambre	Prix avec distinction
François Laurin-Burgess	musique de chambre	Prix avec distinction
Gabrielle Tessier	orgue	Prix
Vincent Séguin	percussion	Prix avec grande distinction
Alexandra Gorlin-Crenshaw	piano	Prix avec distinction
Xavier Rousseau	piano	Prix
Samuel Beaulieu	saxophone	Prix
Stéfane Fyen-Jackson	saxophone	Prix avec distinction
Madeleine Doyon-Robitaille	trombone	Prix avec grande distinction
Kévin Landry Bélanger	tuba	Prix avec grande distinction
Signe Bone	violon	Prix
Ryan Truby	violon	Prix avec grande distinction
Marie-Aude Turcotte	violon	Prix
Thomas Chartré	violoncelle	Prix avec grande distinction

LA LISTE DES FINISSANTES ET DES FINISSANTS EN ART DRAMATIQUE

Olivier Barrette	Jeu
Louis-Philippe Berthiaume	Jeu
Vicky Bertrand	Jeu
Marie-Anick Blais	Jeu
Valérie Boutin	Jeu
Maud De Palma-Duquet	Jeu
Dominic Desnoyers	Jeu
Jelena Djukic	Jeu
Nicolas Drolet	Jeu
Jérémie Francœur	Jeu
Pierre-Olivier Grondin	Jeu
Julie Lespérance	Jeu
Gabrielle Lessard	Jeu
Alex Martel	Jeu
Laurence Moisan-Bédard	Jeu
Monika Pilon	Jeu
Virginie Ranger-Beauregard	Jeu
Émilie Sigouin	Jeu
Philippe Thibault-Denis	Jeu
François Turgeon	Jeu
Marie-Noëlle Voisin	Jeu
Amélie Bergeron	Mise en scène et création
Élizabeth Harvey	Scénographie
Karine Mecteau-Bouchard	Scénographie
Sonia Pagé	Scénographie
Carol Ann Patenaude-Charrette	Scénographie



photo : Louise Leblanc

Douze jurés en colère, une pièce de Réginald Rose présentée au Conservatoire d'art dramatique de Québec, du 16 au 22 octobre 2011 — Adaptation : Jacques Allard — Mise en scène : Jacques Lessard



photo : Claude Haché

Émilie Paquette, cor, élève de Julie Fauteux au Conservatoire de musique de Gatineau



photo: Denis Chailifour

Jean-Michel Dubé, piano, élève de Suzanne Beaubien-Lowe

LES ÉLÈVES

CONCOURS INTERNATIONAL EVON COOPER, OBERLIN

XIAOYU LIU, piano, élève de Richard Raymond/DEUXIÈME PRIX ASSORTI D'UNE BOURSE DE 6000 \$ et d'une bourse complète pour un baccalauréat au Conservatoire d'Oberlin, aux États-Unis

CRESCENDO COMPETITION INTERNATIONAL

ALEXANDRA HAUSER, violon, élève d'Helmut Lipsky
PREMIER PRIX, CATÉGORIE INTERMÉDIAIRE

WOMEN'S MUSICAL CLUB DE TORONTO ET SA FONDATION, LA CENTENNIAL FOUNDATION

HUGO RINFRET-PAQUET, contrebasse, élève de Jean Michon
ÉTUDIANT EXCEPTIONNEL À L'ORCHESTRE NATIONAL DES JEUNES DU CANADA

MÉDAILLE SPÉCIALE DE BRONZE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA

GABRIELLE BOUCHARD, violon, élève de Nathalie Camus
NICOLAS MIGNEAULT, guitare, élève d'Éric Labbé
MICHAËL MORASSE, trompette, élève d'Yves Lussier

MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC POUR LA JEUNESSE

ÉLISABETH BOUCHARD BERNIER, saxophone, élève de Benoît Plourde
LAURIE-ANNE COULOMBE, cor, élève de Michel Gingras
DAVID GAGNON-STYLENKO, saxophone, élève de Benoît Plourde
ÉTIENNE MORISSETTE, flûte, élève de Louise Bouchard

CONCOURS DE MUSIQUE DU CANADA

CATÉGORIE PIANO
JEAN-MICHEL DUBÉ, piano, élève de Suzanne Beaubien-Lowe
PRIX ASSORTI D'UNE BOURSE DE 2000 \$ (Fondation Jeunesses Musicales du Canada)
PREMIÈRE PLACE GRAND PRIX, 19-30 ANS
PREMIÈRE PLACE, CATÉGORIE PIANO, 21 ANS

MARIANNE ROY-CHEVARIER, piano, élève de Richard Raymond
PRIX ASSORTI D'UNE BOURSE DE 500 \$ (Yamaha)
PREMIÈRE PLACE, 25 ANS

JEAN-LUC THERRIEN, piano, élève de Denise Trudel
PRIX ASSORTI D'UNE BOURSE DE 150 \$ (Canimex)
PREMIÈRE PLACE, 18 ANS

ALEXANDRA MARTIN, piano, élève de Suzanne Goyette
PRIX ASSORTI D'UNE BOURSE DE 500 \$ (Yamaha)
PREMIÈRE PLACE, 13 ANS

CATÉGORIE CHANT

MAGALIE SIMARD-GALDÈS, soprano, élève d'Aline Kutan
PRIX ASSORTI D'UNE BOURSE DE 500 \$ (Jacqueline Desmarais)
PREMIÈRE PLACE, 20 ANS

CATÉGORIE CORDES

ÉLIANE CHAREST-BEAUCHAMP, violon, élève d'Anne Robert
PRIX ASSORTI D'UNE BOURSE DE 600 \$ (Laframboise Gutkin)
PREMIÈRE PLACE, 21 ANS

MARC-ANDRÉ RIBERDY, violoncelle, élève d'Élisabeth Dolin
PRIX ASSORTI D'UNE BOURSE DE 250 \$ (Wilder & Davis luthiers)
PREMIÈRE PLACE, 19 ANS

DOMINIQUE BEAUSÉJOUR-OSTIGUY, violoncelle, élève de Carole Sirois
PRIX ASSORTI D'UNE BOURSE DE 500 \$ (Canimex)
PREMIÈRE PLACE, 17 ANS

CATÉGORIE ORGUE

EMMANUEL BERNIER, orgue, élève de Danny Bélisle
PRIX ASSORTI D'UNE BOURSE DE 250 \$ (Jacqueline Desmarais)
PREMIÈRE PLACE, 25 ANS

JOCELYN LAFOND, orgue, élève de Raymond Perrin
PRIX ASSORTI D'UNE BOURSE DE 500 \$ (Jacqueline Desmarais)
PREMIÈRE PLACE, 23 ANS

CATÉGORIE PERCUSSION

OLIVIER TREMBLAY-NOËL, percussion, élève de Gabriel Dionne
PRIX ASSORTI D'UNE BOURSE DE 500 \$ (Canimex)
PREMIÈRE PLACE, 19 ANS

CATÉGORIE VENTS

CÉDRIC B. MÉNARD, clarinette, élève de Marie Picard
PRIX ASSORTI D'UNE BOURSE DE 250 \$ (Canimex)
PREMIÈRE PLACE, 23 ANS

MARLÈNE NGALISSAMY, basson, élève de Mathieu Harel
PRIX ASSORTI D'UNE BOURSE DE 1500 \$ (Jacqueline Desmarais)
PREMIÈRE PLACE, 19 ANS

LUDOVIC LESAGE-HINSE, saxophone, élève de Claude Brisson
Prix assorti d'une bourse de 400 \$ (Canimex)
PREMIÈRE PLACE, 17 ANS

LES PROFESSEURS

LISE BEAUCHAMP, MARIE-ANDRÉE BENNY, RENÉ GOSSELIN, MARCELLE MALETTE, LOUIS PHILIPPE MARSOLAIS, JEAN-GUY PLANTE et PATRICE RICHER, Conservatoire de musique de Montréal
PRIX OPUS DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA MUSIQUE, DISQUE DE L'ANNÉE – Musiques romantique, postromantique, impressionniste pour *La tragédie de Salomé*, F. Schmitt, Yannick Nézet-Séguin, Orchestre Métropolitain, ATMA Classique

LUC BEAUSÉJOUR, Conservatoire de musique de Montréal
PRIX OPUS DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA MUSIQUE, CONCERT DE L'ANNÉE – Musique médiévale, de la Renaissance, baroque pour *L'art de François Couperin*, Clavecin en concert, 7 novembre 2010

MARTIN BÉDARD, Conservatoire de musique de Montréal
PARTICIPATION AU SEOUL INTERNATIONAL COMPUTER MUSIC FESTIVAL, *Champs de fouilles (Excavations)*, sélectionnée parmi 150 œuvres provenant de 20 nations et présentée à Ottawa, à Brême, en Allemagne, ainsi qu'à Valdivia, au Chili. L'œuvre a remporté le deuxième Prix au concours nord-américain Sound in Space, à Boston

GILLES BELLEMARE, Conservatoire de musique de Trois-Rivières
PARTICIPATION AU CONCOURS COLLÉGIEN DE MUSIQUE CONTEMPORAINE, transcription et travail *in situ* sur le matériel d'*Opera Buffa* (création en juin 2012), Torre Santa Susanna, en Italie

LOUISE BESSETTE, Conservatoire de musique de Montréal
PRIX OPUS DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA MUSIQUE, DISQUE DE L'ANNÉE – Musiques moderne, contemporaine pour *Serge Arcuri — Migrations*, Louise Bessette, Jonathan Crow, Mark Fewer, Robert Cram, Douglas McNabney, Yegor Dyachkov, Simon Aldrich, ATMA Classique

JOHANNE COUTURE, Conservatoire de musique de Gatineau
PRIX DE LA VILLE DE GATINEAU soulignant sa contribution et son dévouement à la vie culturelle de l'Outaouais

ALEXANDRE DA COSTA, Conservatoire de musique de Gatineau
PRIX JUNO DANS LA CATÉGORIE ALBUM CLASSIQUE DE L'ANNÉE : grand orchestre ou soliste(s) accompagné(s) d'un grand orchestre pour *Daugherty: Fire and Blood* enregistré avec l'Orchestre symphonique de Montréal

JAMES DARLING, Conservatoire de musique de Rimouski
PRIX FERNAND-LINDSAY décerné à un membre de l'Association des orchestres de jeunes du Québec qui se démarque pour son travail musical auprès des jeunes
PRIX À LA CRÉATION ARTISTIQUE DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC pour la région du Bas-Saint-Laurent

JAMES DARLING et ÉLISE LAVOIE, Conservatoire de musique de Rimouski
PRIX OPUS DANS LA CATÉGORIE DIFFUSEUR SPÉCIALISÉ remis à l'équipe du festival de musique de chambre Concerts aux Îles du Bic

CAROLINE LIZOTTE, Conservatoire de musique de Trois-Rivières
CHOISIE PARMI LES CANADIAN HIGHLIGHTS À LA 11^e ÉDITION DU WORLD HARP CONGRESS, à Vancouver/panéliste aux côtés de R. Murray Schafer, de Garrett Byrnes, d'Anne LeBaron, de Michael Maganuco et de Ruth Inglefield au panel des compositeurs

MARTIN ROUSSEL, Conservatoire de musique de Rimouski
MENTION D'HONNEUR DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE, en reconnaissance de son influence sur le développement pédagogique, de sa compétence, de son engagement dans le milieu et de la qualité de ses réalisations

PATRICK ROUX, Conservatoire de musique de Gatineau
Son œuvre *Hier, aujourd'hui plus jamais* a été jouée en tournée internationale par le célèbre SoloDuo formé de Lorenzo Micheli et de Matteo Mela

LES PRIX ET RECONNAISSANCES EN ART DRAMATIQUE



LES ÉLÈVES

MARIANNE FERLAND-DUTIL, Conservatoire d'art dramatique de Québec
BOURSE DE LA FONDATION PAUL-BUSSIÈRES

LES PROFESSEURS

MARIE-JOSÉE BASTIEN, Conservatoire d'art dramatique de Québec
PRIX DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CRITIQUES DE THÉÂTRE, MEILLEURE INTERPRÉTATION FÉMININE pour son rôle dans la pièce *Temps* de Wajdi Mouawad

GILBERT SICOTTE, Conservatoire d'art dramatique de Montréal
PRIX DU MEILLEUR ACTEUR AU 14^e GALA DES PRIX JUTRA, pour l'interprétation de Marcel Lévesque dans *Le vendeur* de Sébastien Pilote

Gilbert Sicotte, acteur et professeur au Conservatoire d'art dramatique de Montréal

LES COURS DE MAÎTRE ET LES METTEURS EN SCÈNE INVITÉS

Le Conservatoire enseigne à des artistes qui se mesureront très bientôt aux meilleurs dans le monde. Aussi, il doit répondre aux exigences que créent les standards de qualité, les techniques d'enseignement et les communications modernes. Tout comme les prestations devant public qu'offrent nos élèves, les rencontres avec les grands maîtres dans différentes disciplines font partie de la formation dispensée au Conservatoire. Si les élèves ont profité de ces rencontres privilégiées, elles ont aussi été l'occasion pour les musiciens et les metteurs en scène invités de constater le très haut niveau d'apprentissage au Conservatoire.

EN MUSIQUE

ANTOINE BAREIL, violon,
SÉBASTIEN LÉPINE, violoncelle
RIMOUSKI, 19 MARS 2012

YVON BELLEMARE, piano – Atelier jazz
instrumental
TROIS-RIVIÈRES, 18 JANVIER 2012

JULIEN BISAILLON, guitare
GATINEAU, 19 JANVIER 2012

PHILIPPE BOURQUE, piano
GATINEAU, 9 JANVIER 2012

JAMES CAMPBELL, clarinette
MONTRÉAL, 1^{er} DÉCEMBRE 2011

NATHALIE CAMUS, violon
RIMOUSKI, 2 NOVEMBRE 2011

ANNE-JULIE CARON, percussion
MONTRÉAL, 13 NOVEMBRE 2011

ALAIN CAZES, tuba
MONTRÉAL, 19 OCTOBRE 2011

PETRIT ÇEKU, guitare
RIMOUSKI 23 MARS 2012

CAROLINE CHÉHADÉ, violon
GATINEAU, 8 NOVEMBRE 2011

NATALIE CHOQUETTE, soprano
GATINEAU, 9 ET 10 DÉCEMBRE 2011

HUGUES CLOUTIER, piano – Atelier-
conférence sur la période classique
1775-1830
SAGUENAY, 21 FÉVRIER 2012

JEAN-PHILIPPE COLLARD-NEVEN, piano
MONTRÉAL, 13 OCTOBRE 2011

JULIE COSSETTE, violon
SAGUENAY, 1^{er} FÉVRIER 2012

JACINTHE COUTURE, piano
GATINEAU, FESTIVAL DE PIANO,
23 AU 25 MARS 2012

GENEVIÈVE DARVEAU, piano
GATINEAU, FESTIVAL DE PIANO,
23 AU 25 MARS 2012

XAVIER DE MAISTRE, harpe
QUÉBEC, 6 FÉVRIER 2012

JEAN-PIERRE DELEUZE, composition
MONTRÉAL, 13 OCTOBRE 2011

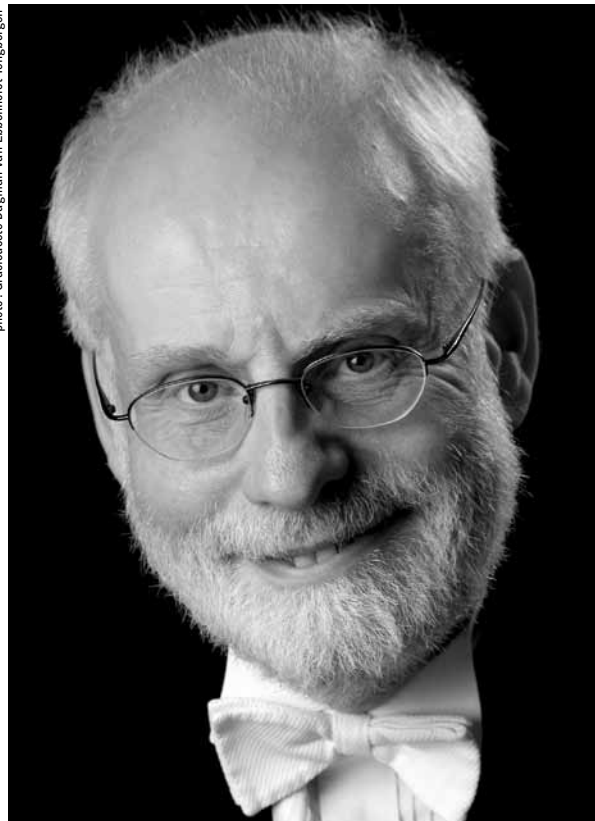
JULIE DUNN-CUILLIERRIER, clarinette
GATINEAU, 27 JANVIER 2012

JEAN-LUC FAFCHAMPS, composition
MONTRÉAL, 18 OCTOBRE 2011

MARIE-CHARLINE FOCCROULLE, piano
GATINEAU, FESTIVAL DE PIANO,
23 AU 25 MARS 2012

STÉPHANE FONTAINE, clarinette
GATINEAU, 21 OCTOBRE 2011

photo : Gracieuseté Dagman van Ebbenhorst Tengbergen



Ton Koopman

KARINE GAGNON, piano
GATINEAU, FESTIVAL DE PIANO,
23 AU 25 MARS 2012

JOANNE G'FROERER, flûte
GATINEAU, 23 MARS 2012

DAVID HUTCHENREUTHER, violoncelle
GATINEAU, 20 FÉVRIER 2012

TON KOOPMAN, orgue, clavecin,
direction et musicologie
MONTRÉAL, 14 NOVEMBRE 2011

ANTON KUERTI, piano
QUÉBEC, 31 MARS 2012

RUTH KWAN, piano
GATINEAU, FESTIVAL DE PIANO,
23 AU 25 MARS 2012



photo : Éve Leclerc, Studio Perspective

Anne-Julie Caron

NATHALIE LACAILLE, flûte, psychologie
QUÉBEC, 16 MARS 2012

ROBERT LANGEVIN, flûte
MONTRÉAL, 4 NOVEMBRE 2011

ANDRÉ LAPLANTE, piano
QUÉBEC, 6 OCTOBRE 2011
RIMOUSKI, 4 DÉCEMBRE 2011

ROBERT MARCEL LEPAGE, composition
QUÉBEC, 29 MARS 2012

GÉRALD LÉVESQUE, piano
VAL-D'OR, 10 MARS 2012

HELMUT LIPSKY, violon
SAGUENAY, 12 AVRIL 2012

BENEDETTO LUPO, piano
MONTRÉAL, 10 MARS 2012

MATHIEU LUSSIER, basson
QUÉBEC, 21 MARS 2012

KRYSTINA MARCOUX, percussion
GATINEAU, 24 AVRIL 2012

SAMUEL MARKON, tuba
VAL-D'OR, 4 ET 5 FÉVRIER 2012

CARL MATTHIEU NEHER, piano
GATINEAU, FESTIVAL DE PIANO,
23 AU 25 MARS 2012

MAURO MAUR, trompette
QUÉBEC, 9 NOVEMBRE 2011

MÉLISANDE McNABNEY, clavecin
QUÉBEC, 23 NOVEMBRE 2011

MATTEO MELA ET LORENZO MICHELI, guitares
MONTRÉAL, 20 FÉVRIER 2012

VIOLAINE MELANÇON, violon
QUÉBEC, 19 MARS 2012

PAUL MERKELO, trompette
GATINEAU 15 NOVEMBRE 2011

VALÉRIE MILOT, harpe
TROIS-RIVIÈRES, 4 FÉVRIER 2012

ANDRÉ MOISAN, clarinette
GATINEAU, 20 OCTOBRE 2011

RICARDO MORALES, clarinette
QUÉBEC, 10 NOVEMBRE 2011

MICHAEL NICOLAS, violoncelle
GATINEAU, 8 NOVEMBRE 2011

DANIELLE PALARDY ROGER, percussion
et composition
MONTRÉAL, 23 MARS 2012

RÉGIS PASQUIER, violon
MONTRÉAL, 3 OCTOBRE 2011

DENIS POLIQUIN, guitare
GATINEAU, FESTIVAL DE GUITARE
« ALLA GRANDE », 16 AU 19 FÉVRIER

QUATUOR VOCAL QW4RTZ, Atelier sur la
gestion de carrière
TROIS-RIVIÈRES, 3 MARS 2012

QUINTETTE À VENT DE MARSEILLE
FRÉDÉRIC BARON, basson
JEAN-MICHEL DEMIGNE, flûte
BERNARD GIRAUD, hautbois
RENAUD TAUPINARD, cor
MONTRÉAL 4 MAI 2012

BRUNO ROUSSEL, guitare
GATINEAU, 4 AVRIL 2012

JEAN SAULNIER, piano
SAGUENAY, 24 NOVEMBRE 2011

GABRIEL ST-CYR, guitare
GATINEAU, 4 NOVEMBRE 2011

WONNY SONG, violon
GATINEAU, 10 FÉVRIER 2012

DAVID STEWART, violon
TROIS-RIVIÈRES, 3 FÉVRIER 2012

ANTOINE TAMESTIT, alto
MONTRÉAL, 13 FÉVRIER 2012

TRIO FIBONACCI, musique de chambre
contemporaine
QUÉBEC, 6 AVRIL 2012

JAMES TWEEDIE, piano
GATINEAU, FESTIVAL DE PIANO,
23 AU 25 MARS 2012

PASCAL VALOIS, guitare
GATINEAU, FESTIVAL DE GUITARE
« ALLA GRANDE », 16 AU 19 FÉVRIER 2012

RAPHAEL WALLFISCH, violoncelle
MONTRÉAL, 11 NOVEMBRE 2011

ALI KIAN YAZDANFAR, contrebasse
QUÉBEC, 18 FÉVRIER 2012

JOHN ZIRBEL, cor
MONTRÉAL, 18 FÉVRIER 2012

EN ART DRAMATIQUE

MARC BÉLAND, mise en scène,
Lettre aux acteurs de Valère Novarina
MONTRÉAL, 4 AU 12 MAI 2012

MAXIME DENOMMÉE, mise en scène,
Ascension d'Olivier Choinière
MONTRÉAL, 28 OCTOBRE AU
5 NOVEMBRE 2011

VÉRONIKA MAKDISSI-WARREN, mise en scène,
Le songe d'une nuit d'été de
William Shakespeare
QUÉBEC, 6 AU 11 MAI 2012

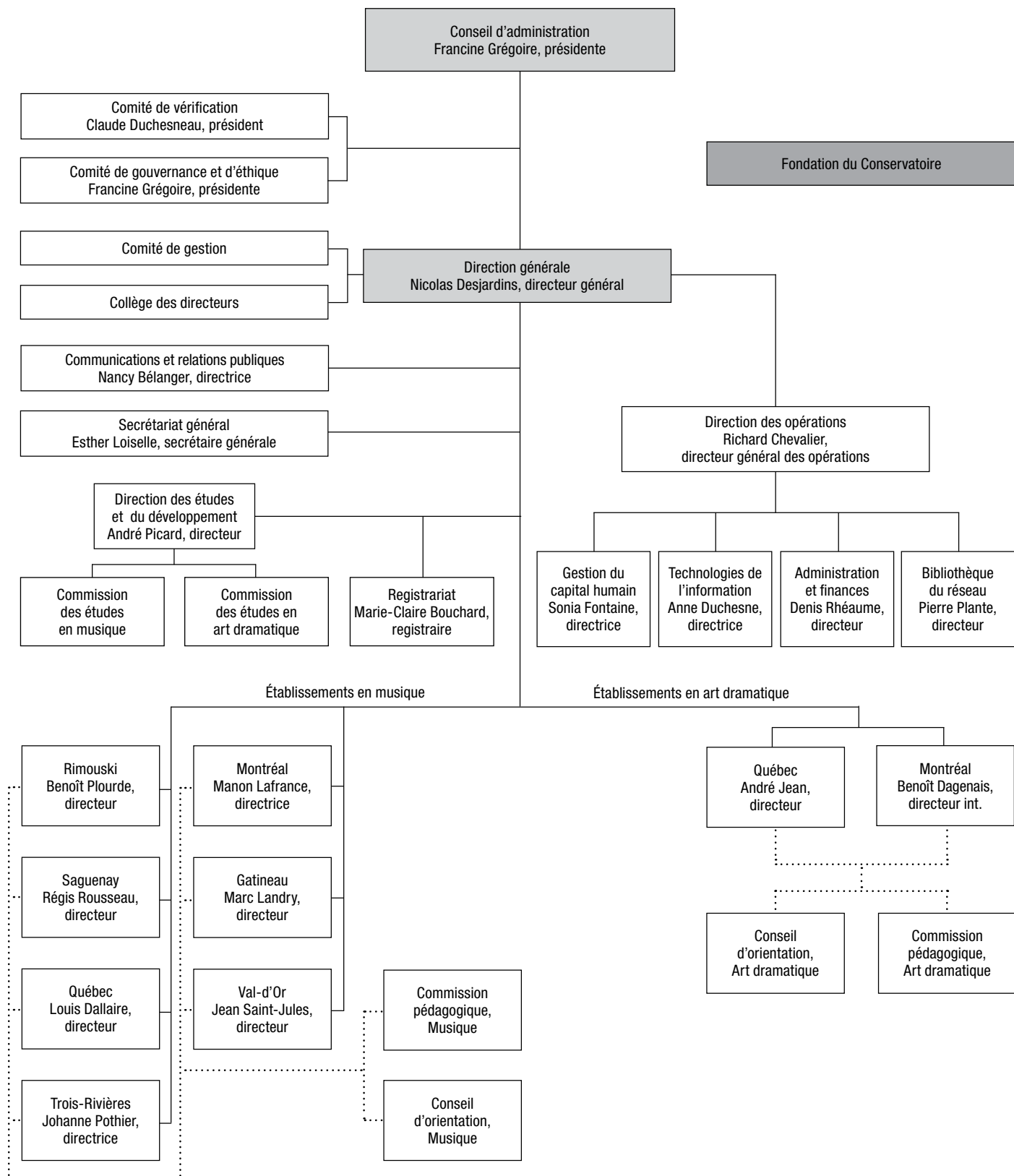
LAMBERTO TASSINARI, auteur et
MICHEL VAÏS, rédacteur
Discussion publique sur l'identité de
William Shakespeare, en collaboration
avec la revue *Jeu* et le Conservatoire d'art
dramatique de Montréal
MONTRÉAL, 14 JANVIER 2012

photo: Robert Etchevery



Maxime Denommée

L'ORGANIGRAMME



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration (CA) du Conservatoire compte 19 membres sur une possibilité de 21, dont 8 sont nommés par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et 3 sont nommés par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. À ces membres s'ajoutent trois directeurs, trois professeurs, un employé non enseignant et deux élèves, tous élus par leurs pairs, ainsi que le directeur général du Conservatoire.

Le conseil d'administration détermine les orientations du Conservatoire, approuve les plans stratégiques ainsi que les plans d'action annuels qui en découlent. Il recommande au ministre de la Culture et des Communications l'adoption des prévisions budgétaires et des états financiers. Il adopte les règlements et politiques qui encadrent les divers secteurs d'activités de l'institution, y inclus le conseil d'administration, les commissions des études, les conseils d'orientation et les comités spéciaux. Ainsi, trois nouvelles politiques ont été adoptées au cours de l'année scolaire 2011-2012 : la politique sur l'appréciation et la valorisation des enseignements, la Politique sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications et la politique sur l'évaluation des apprentissages. Enfin, le conseil établit par règlement les régimes pédagogiques applicables à l'enseignement de la musique et de l'art dramatique qui régissent notamment l'admission des élèves, les programmes d'études, l'évaluation des apprentissages et la sanction des études.

Le conseil d'administration peut former des comités du CA, des comités consultatifs ou des comités spéciaux, et il détermine leur composition et leur mandat. Il a ainsi formé un comité de gouvernance et d'éthique et un comité de vérification.

Le **comité de gouvernance et d'éthique** est formé de trois membres du conseil d'administration qui n'ont aucun lien d'emploi avec le Conservatoire. Il a pour fonctions d'élaborer :

- des règles de gouvernance et un code d'éthique pour la conduite des affaires du Conservatoire;
- un code d'éthique applicable aux membres du conseil, aux directeurs ainsi qu'aux autres employés du Conservatoire;
- des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil, à l'exception du président du conseil et du directeur général;
- des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil.

Les membres de ce comité sont Francine Grégoire, présidente, Angèle Dubeau, vice-présidente et Marcel Côté.

Le **comité de vérification** est formé de trois membres du conseil d'administration qui n'ont aucun lien d'emploi avec le Conservatoire. Ce comité a pour fonctions :

- d'approuver le plan annuel de vérification interne du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources du Conservatoire soit mis en place et d'en effectuer le suivi;
- de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place;
- de réviser toute activité portée à son attention susceptible de nuire à la bonne situation financière du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un processus de gestion des risques soit mis en place;
- d'examiner les états financiers avec le Vérificateur général et d'en recommander l'approbation au conseil.

Les membres de ce comité sont Claude Duchesneau, président, Francine Grégoire et Simon Clément, ce dernier ayant succédé à madame France-A. Lachance en cours d'année.

LA PRÉSIDENTE

Francine Grégoire

LA VICE-PRÉSIDENTE

Angèle Dubeau

LES MEMBRES

Samuel Beaulé

(septembre 2011 à mai 2012)

Emmanuel Bernier

(mai 2012)

Élisabeth Brière

Simon Clément

Raymond Cloutier

(septembre 2011 à mars 2012)

Marcel Côté

Olivier Gervais-Courchesne

Benoît Dagenais

(mars 2012)

Nicolas Desjardins

Sébastien Dhavernas

Claude Duchesneau

Michel Gonneville

Jacinthe Harbec

France-A. Lachance

(septembre 2011 à janvier 2012)

Pierre Lamontagne

(septembre 2011 à mai 2012)

Marc Landry

Marie-France Maheu

France Munger

Michel Nadeau

Jean St-Jules

LES COMMISSIONS DES ÉTUDES

Le Conservatoire compte deux commissions des études, soit une pour l'enseignement de la musique et une autre pour l'enseignement de l'art dramatique. Chacune de ces commissions est composée du directeur des études, de professeurs et d'élèves, d'un ancien élève et d'au moins un directeur.

Les commissions des études ont pour fonction de conseiller le Conservatoire sur toute question concernant le régime pédagogique, les programmes de formation, l'évaluation des apprentissages et la sanction des études du domaine de sa compétence.

Les commissions peuvent aussi donner leur avis à l'égard du calendrier scolaire, des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes, de la politique institutionnelle relative à la qualité de la langue ou de toute autre politique du Conservatoire relative au développement de l'enseignement et de la formation.

Au cours de l'année 2011-2012, la Commission des études en musique a formulé plusieurs recommandations au directeur général et au directeur des études et du développement. Ses travaux ont porté notamment sur les divers concours (examens terminaux de niveau deuxième cycle universitaire) et les récompenses qui y sont rattachées, sur différents programmes, comme le programme de Diplôme d'artiste de niveau deuxième cycle universitaire. La Commission a été aussi consultée sur l'important projet de politique sur l'évaluation des apprentissages que le conseil d'administration a adoptée en mai 2012.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES EN MUSIQUE

M. Jean-Christophe Guelpa, président, professeur au Conservatoire de musique de Trois-Rivières
M. Gilbert Blais, professeur au Conservatoire de musique de Saguenay
M^{me} Mélanie Bourassa, professeure au Conservatoire de musique de Rimouski
M. Étienne Chénard, élève au Conservatoire de musique de Québec
M. Hugues Cloutier, professeur au Conservatoire de musique de Val-d'Or
M. Étienne Fillion, élève au Conservatoire de musique de Trois-Rivières; remplacé en janvier 2012 par
M^{me} Élisabeth Bouchard-Bernier, élève au Conservatoire de musique de Rimouski
M^{me} Marlene Finn, professeure au Conservatoire de musique de Gatineau
M. Bertrand Guay, professeur au Conservatoire de musique de Québec
M. Grégoire Legendre, ancien élève du Conservatoire
M. André Picard, directeur des études et du développement du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
M. Serge Provost, professeur au Conservatoire de musique de Montréal; remplacé en avril 2012 par M^{me} Jocelyne Bastien, professeure au Conservatoire de musique de Montréal
M. Régis Rousseau, directeur du Conservatoire de musique de Saguenay

Pour sa part, la Commission des études en art dramatique a tenu une séance en octobre 2011. Ses travaux ont porté notamment sur des procédures du registrariat en vigueur dans les deux établissements d'enseignement de l'art dramatique, sur l'assurance qualité ainsi que sur les droits de scolarité. La Commission a aussi été consultée sur l'important projet de politique sur l'appréciation et la valorisation des enseignements que le conseil d'administration a adoptée en décembre 2011.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES EN ART DRAMATIQUE

M. Benoît Dagenais, président, professeur au Conservatoire d'art dramatique de Montréal
M^{me} Vicky Bertrand, élève au Conservatoire d'art dramatique de Montréal
M. Raymond Cloutier, directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal
M^{me} Ariane Côté-Lavoie, élève au Conservatoire d'art dramatique de Québec
M. Denis Denoncourt, professeur au Conservatoire d'art dramatique de Québec
M. André Jean, directeur du Conservatoire d'art dramatique de Québec
M^{me} Suzanne Lantagne, professeure au Conservatoire d'art dramatique de Montréal
M. Jacques Leblanc, ancien élève du Conservatoire
M. Michel Nadeau, professeur au Conservatoire d'art dramatique de Québec
M. André Picard, directeur des études et du développement du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec



photo : Louise Leblanc

Une lecture publique de *La grosse femme d'à côté est enceinte* présentée par les élèves du Conservatoire d'art dramatique de Québec, en mars 2012, au Musée de la civilisation, dans le cadre de l'exposition « L'univers de Michel Tremblay »
— Direction : Marie-Ginette Guay

LES CONSEILS D'ORIENTATION

Conformément à la Loi sur le Conservatoire, chacun des neuf établissements d'enseignement du réseau du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec compte un conseil d'orientation constitué du directeur de l'établissement, de professeurs et d'élèves, d'un employé non enseignant et de personnes issues du milieu socioculturel dans lequel évoluent les établissements. Le conseil d'orientation a pour fonction de donner son avis sur toute question que lui soumet le Conservatoire au sujet des orientations de l'établissement, compte tenu des besoins régionaux et des perspectives d'intégration des diplômés au marché du travail, et de l'amélioration des services dispensés par l'établissement.

Le conseil d'orientation doit être consulté sur :

- la nomination du directeur de l'établissement;
- les modalités d'application du régime pédagogique de l'établissement;
- l'organisation scolaire;
- les projets de règles visant la conduite et la discipline des élèves;
- le budget alloué à l'établissement.

LES MEMBRES DES CONSEILS D'ORIENTATION DES SEPT ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE EN 2011-2012

POSTES / FONCTIONS	GATINEAU	MONTRÉAL	
Trois enseignants de l'établissement élus par leurs pairs pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois	Alain Lamothe Yves Léveillé Pascale Margely	Jean Le Buis Jocelyne Bastien Elizabeth Dolin	
Le responsable pédagogique de l'établissement d'enseignement, si ce poste existe, est membre d'office	—	Guy Fouquet	
Un membre du personnel non enseignant de l'établissement élu par ses pairs; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Denis Thibault	Abelinda Santangeli	
Un élève à temps plein de l'établissement élu par ses pairs; mandat d'un an, renouvelable une fois	Maxime Charron	Nataq Huault	
Un parent d'élève, ne faisant pas partie du personnel de l'établissement d'enseignement, élu par ses pairs; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Marie-Josée Bergeron	Cristina Hauser	
Une personne nommée par les autres membres du conseil d'orientation après consultation d'organismes du milieu de la musique; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Catherine Gagné	Paul Fortin	
Une ou deux personnes nommées par les autres membres du conseil d'orientation après consultation des milieux de l'éducation et de la formation; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Claude Belisle Serge Fortin	Éric Levasseur	
Un ou des membre(s) additionnel(s) nommé(s) par les autres membres du conseil d'orientation; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Robert Gendron Chantal Legault	—	

LES MEMBRES DES CONSEILS D'ORIENTATION DES DEUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE L'ART DRAMATIQUE EN 2011-2012

POSTES / FONCTIONS	MONTRÉAL	QUÉBEC
Deux enseignants de l'établissement élus par leurs pairs; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Igor Ovadis Patricia Nolin	Jean-Nicolas Marquis Denis Denoncourt
Un membre du personnel non enseignant de l'établissement élu par ses pairs; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Geneviève Perreault	Lucie Beauvillier
Un élève à temps plein de l'établissement élu par ses pairs; mandat d'un an, renouvelable une fois	Simon Beaulé-Bulman	Guillaume Pépin
Deux personnes nommées par les autres membres du conseil d'orientation après consultation d'organismes que le Conservatoire juge représentatifs du milieu de l'art dramatique; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Geneviève Rioux Frédéric Blanchette	—
Une personne nommée par les autres membres du conseil d'orientation après consultation de collèges d'enseignement général et professionnel et d'établissements d'enseignement de niveau universitaire; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Georges Adamczyk	—
Un membre additionnel nommé par les autres membres du conseil d'orientation; mandat de deux ans, renouvelable une fois	Michel Desjardins	—

	QUÉBEC	RIMOUSKI	SAGUENAY	TROIS-RIVIÈRES	VAL-D'OR
	Julie Cossette Yannick Plamondon Nancy Pelletier	Josée April Gabriel Dionne Luis Sarobe (absent)	Louise Bouchard Jacinthe Couture Pierre Lamontagne	Gilles Bellemare Denise Trudel Michel Kozlovsky	James Dowdy Diane Rodrigue Neal Bennett
	Réal Toupin	Carmen Parent	—	—	—
	Dominique Dubé	Guillaume Bélanger	France Tremblay	Pascal Pépin	Doris Rivest
	Dominic Veilleux	David Gagnon-Stylemko	Marie-Kristine Coulombe	Étienne Fillion (septembre 2011 à novembre 2012) Jonathan Trudel (depuis novembre 2012)	Samuel Lessard
	Marie Lachance	Frédéric Deschenaux	Marlène Claveau	Jacinthe Lafrance	Serge Gaudreault
	—	Natacha Huot	—	Denis Morneau	Line Brochu
	—	Renaud Bouillon	Francine Belle-Isle	André Godbout Guy Lavigne (septembre 2011 à mars 2012) Sylvie Doucet (depuis mars 2012)	Johanne Fournier
	—	—	Marie-Dominique Bergeron Christine Boily	Gisèle Biron Stella Montreuil Claude Beaudoin	Michel Germain

LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE

Constituée en janvier 2007, la Fédération des associations d'élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (FAECMADQ) réunit cinq fois par année neuf élèves élus par chacune des neuf associations d'élèves du réseau du Conservatoire.

En plus d'avoir la responsabilité d'élire, en début d'année, les élèves qui siégeront à la Commission des études en musique, à la Commission des études en art dramatique et au conseil d'administration, la FAECMADQ a pour mission de défendre les droits des élèves, de faire valoir la perspective étudiante à la direction générale et de maintenir un dialogue entre les élèves des différents établissements.

En 2011-2012, la FAECMADQ, s'appuyant maintenant sur de solides bases de fonctionnement, a pu se pencher sur plusieurs dossiers, notamment :

- la participation à la consultation sur le *Plan stratégique 2011-2016 du Conservatoire*;
- la participation au colloque « Projetons-nous dans l'avenir ! Innovation et continuité », tenu à Bécancour les 1^{er} et 2 mars 2012;
- la participation à la consultation sur la politique sur l'évaluation des apprentissages;
- la participation au Comité mixte sur l'accessibilité aux études qui a mené à une baisse des frais de scolarité au niveau collégial;
- le suivi du projet de politique sur l'appréciation et la valorisation des enseignements;
- l'idée de faire une collation des grades pour le réseau des neuf établissements du Conservatoire.

LES DÉLÉGUÉS DE LA FAECMADQ EN 2011-2012

ÉLISABETH BOUCHARD BERNIER

Présidente,
délégue du Conservatoire de musique
de Rimouski

GAËL CHABOT-LECLERC

Vice-président,
délégue du Conservatoire de musique
de Saguenay

EMMANUEL BERNIER

Secrétaire,
délégue du Conservatoire de musique
de Québec

CATHERINE SIMARD

Trésorière,
délégue du Conservatoire d'art
dramatique de Québec

SAMUEL BEAULÉ

délégue du Conservatoire de musique
de Montréal

OLIVIER GERVAIS-COURCHESNE

délégue du Conservatoire d'art
dramatique de Montréal

JESSICA LAFONTAINE

délégue du Conservatoire de musique
de Gatineau

SAMUEL LESSARD

délégue du Conservatoire de musique
de Val-d'Or

LISA-SUNYANG TROTTIER

délégue du Conservatoire de musique
de Trois-Rivières

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2016

Au mois de mai 2011, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec adoptait son nouveau plan stratégique, quinquennal celui-là, au terme d'une démarche visant à recueillir les avis des représentants de chacun des secteurs d'activités de l'institution ainsi que ceux de ses diverses instances consultatives. Au nombre de huit, les orientations définies dans le plan stratégique 2011-2016 du Conservatoire sont mises au service d'une vision qui réaffirme les spécificités pédagogiques et artistiques ayant contribué à édifier la solide réputation de l'institution — que l'on songe à son réseau d'établissements d'enseignement, aux rapports entretenus avec les communautés régionales, au continuum de sa formation musicale, à ses programmes de formation professionnelle de type fermé en art dramatique — et qui situe le Conservatoire au cœur même des dynamiques nationales et internationales contemporaines liées à la formation artistique de haut niveau.

1. Former les futurs professionnels de la musique et de l'art dramatique.
2. Renforcer chez les élèves et les employés les sentiments de fierté et d'appartenance au Conservatoire.
3. Consolider les liens entre les neuf établissements du Conservatoire de manière à en assurer la cohérence.
4. Développer une approche entrepreneuriale à tous les paliers.
5. Mettre à profit le caractère universitaire des programmes d'études supérieures en musique et en art dramatique.
6. Prendre en compte les exigences du marché artistique professionnel.
7. Contribuer activement à la vitalité et à l'essor culturels du Québec aux plans local, régional et national.
8. Favoriser le rayonnement international du Conservatoire et de la communauté artistique.

L'année 2011-2012 a été l'occasion pour le Conservatoire de favoriser les échanges entre les membres de sa communauté autour des orientations du plan stratégique et de s'assurer de leur participation active à la définition des principes moteurs du plan d'action qui le prolonge. Ainsi, le Conservatoire organisait un colloque sous le thème *Projetons-nous dans l'avenir ! Innovation et continuité* qui a réuni 64 personnes — personnel enseignant, personnel non enseignant, élèves du réseau et membres du conseil d'administration — invitées à discuter des thèmes suivants : l'élargissement de la vision du Conservatoire, le recrutement et la rétention des élèves ainsi que l'organisation de l'offre pédagogique.

L'année 2011-2012 a permis au Conservatoire de mettre en œuvre un certain nombre d'actions visant le recrutement, l'offre de formation et l'offre de services. Citons :

- La création du programme de préconservatoire pour mettre en place des mesures d'encadrement et de préparation des candidats à l'admission en musique au Conservatoire et l'établissement d'affiliations avec les professeurs privés et les écoles de musique qui contribuent au développement de jeunes particulièrement doués pour la musique. Le programme de préconservatoire a été implanté dans les établissements d'enseignement de la musique.
- L'établissement de nouveaux partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur pour élargir l'offre de formation. Après la signature d'un protocole d'entente permettant au Conservatoire de musique de Rimouski et à l'Université du Québec à Rimouski, en association, d'offrir un baccalauréat en enseignement au secondaire, volet musique classique, le Conservatoire et l'Université du Québec en Outaouais mènent actuellement des travaux visant à rendre le même programme disponible dans cette région.
- La collaboration du Conservatoire de musique de Rimouski avec le Cégep de Rimouski qui offre le programme préuniversitaire Musique, profil Jazz-pop et intègre les composantes de la formation générale et celles d'une formation spécifique en musique pour permettre à l'élève de poursuivre des études universitaires dans ce domaine. Cette formation répond aux exigences d'audition des universités qui offrent le programme de musique Jazz-pop. Ce programme permet aussi à l'élève de tisser des liens avec le milieu professionnel bien avant la fin de ses études.
- Les travaux visant à offrir de la formation par visioconférence se sont poursuivis. Les établissements du Conservatoire à Gatineau, à Montréal, à Québec, à Rimouski et à Saguenay ont été dotés de la technologie nécessaire. Ceux de Trois-Rivières et de Val-d'Or le seront au cours des prochains mois.
- Le réseau sans fil est désormais disponible dans tous les établissements d'enseignement du Conservatoire.
- Le Conservatoire a poursuivi les travaux de modernisation de sa bibliothèque et procède à l'informatisation des collections et à la structuration du volet archivistique.
- Les travaux visant à loger le Conservatoire de musique de Val-d'Or dans de nouveaux espaces plus adéquats à sa mission sont en cours de réalisation. Le calendrier et le budget sont respectés.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

QUAND L'AVENIR EST AUJOURD'HUI

Le plan d'action de développement durable du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a été rendu public le 31 mars 2009. Il favorise l'intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes de formation, d'information et de gestion de l'institution, de même qu'à travers les événements artistiques qui jalonnent la vie scolaire de son réseau d'établissements de formation musicale et théâtrale. Il a été élaboré en tenant compte des singularités géographique et pédagogique du Conservatoire (neuf établissements d'enseignement servent sept régions différentes, et présence de tous les ordres d'enseignement dans chacun des établissements), de la mission et des responsabilités que lui confie le législateur (Loi sur le Conservatoire, L.R.Q., c. C-62.1), ainsi que des gens qui y œuvrent.

Le plan d'action convie les élèves, le personnel et les gestionnaires du Conservatoire à faire les meilleurs choix possibles eu égard aux considérations sociales, environnementales, économiques et culturelles en présence.

10 ACTIONS

- Mettre en œuvre des activités qui contribuent à la réalisation du Plan de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.
- Inclure la préoccupation du développement durable dans le plan de communication ainsi que dans le rapport annuel d'activités du Conservatoire.
- Mettre en place des mesures visant à favoriser l'écoresponsabilité au sein du Conservatoire et de son réseau d'établissements d'enseignement.
- Gérer les matières résiduelles selon le principe des 3RV (Réduire, Réemployer, Recycler et Valoriser)
- Maintenir et renforcer le soutien du Conservatoire à divers organismes culturels régionaux.
- Contribuer à la vitalité culturelle des régions où le Conservatoire est implanté.
- Accroître la capacité du Conservatoire à établir des partenariats.
- Susciter l'implication des communautés dans les conseils d'orientation des établissements du Conservatoire.
- Faire reconnaître les diplômes des programmes en interprétation musicale des niveaux baccalauréat et maîtrise du Conservatoire.
- Poursuivre l'offre de programmes de formation continue au Conservatoire et développer de nouveaux programmes en fonction des besoins.

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.		
Objectifs organisationnels Faire connaître le concept de développement durable à l'ensemble du personnel et de la clientèle étudiante du Conservatoire. Faire connaître l'engagement du Conservatoire au regard du développement durable.		
ACTION 1	GESTES	SUIVIS
Mettre en œuvre des activités qui contribuent à la réalisation du Plan de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.	Préparer ou adapter des outils visant à sensibiliser et à former les diverses catégories de personnes – personnel enseignant et non enseignant, clientèle étudiante, membres des instances chargées de gérer le Conservatoire – au concept de développement durable et aux principes qu'il sous-tend et qui doivent être pris en compte dans la réalisation des actions du Conservatoire.	Complété
	Prendre part à des formations sur le concept de développement durable.	Complété
INDICATEURS	Nombre d'activités de sensibilisation et de formation destinées au personnel administratif, à la clientèle étudiante et aux membres de comités de gestion Suivi annuel du plan d'action de développement durable au Conservatoire Mise sur pied d'au moins deux activités de sensibilisation et de formation par année	
CIBLES	100 % du personnel administratif d'ici la fin de l'année 2009 50 % de la clientèle scolaire d'ici la fin de l'année 2009 100 % des membres des comités de gestion d'ici la fin de l'année 2009	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	En 2011-2012, le développement durable a fait partie des points statutaires traités au Comité de gestion qui réunit mensuellement les gestionnaires et les responsables des divers secteurs d'activités du Conservatoire. Les membres du comité ont été invités à agir comme multiplicateurs auprès de leur personnel et de leurs partenaires du réseau, et à appuyer leurs pratiques professionnelles sur les principes que sous-tend le concept de développement durable. Les séances du conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ont aussi donné lieu à des échanges sur les préoccupations du Conservatoire en matière de développement durable. Le développement durable sert d'ailleurs maintenant d'assise à la vision de l'institution véhiculée dans son Plan stratégique 2011-2016.	

ACTION 2	GESTES	SUIVIS
Inclure la préoccupation du développement durable dans le plan de communication ainsi que dans le rapport annuel d'activités.	Produire des messages sur le développement durable et les intégrer, lorsque jugés à-propos, aux outils de promotion, au site web du Conservatoire et à la correspondance électronique.	En continu
	Réserver une section du rapport annuel d'activités aux activités de développement durable menées par le Conservatoire.	Complété
INDICATEURS	Nombre de membres du personnel administratif rejoints par les activités de sensibilisation et de formation Nombre d'élèves rejoints par les activités de sensibilisation et de formation Nombre de membres du comité de gestion rejoints par les activités de sensibilisation et de formation	
CIBLE	Mettre en place un suivi annuel du plan d'action de développement durable du Conservatoire	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	Le Conservatoire a poursuivi la production des capsules électroniques, <i>Les échos DD</i> , destinées aux membres du personnel et aux élèves. Diffusées dans tout le réseau du Conservatoire via le journal électronique de l'institution, <i>Le petit courriel du vendredi</i> , les capsules 2011-2012 ont abordé les thèmes suivants : les impacts environnementaux, sociaux, économiques de la surconsommation et les alternatives pour la freiner via les 3RV; la valorisation des achats locaux, la consommation d'eau et les changements des habitudes de vie; le Jour de la Terre. <i>Les échos DD</i> sont disponibles en tout temps sur le site web interne du Conservatoire et une rubrique Développement durable apparaît dans le Répertoire d'affaires de la direction générale du Conservatoire, le catalogue électronique intranet qui regroupe les principaux documents de gestion auxquels ont accès tant le personnel de la direction générale que les établissements d'enseignement du réseau. Des articles d'intérêt tirés de divers médias sont régulièrement affichés dans les bureaux de la direction générale qui a réservé un espace lecture au développement durable.	

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.		
Objectif organisationnel Intégrer le développement durable dans les pratiques de gestion du Conservatoire.		
ACTION 3	GESTES	SUIVIS
Mettre en place des mesures visant à favoriser l'écoresponsabilité au sein du Conservatoire et de son réseau d'établissements d'enseignement.	Adopter une politique d'acquisitions qui prenne en compte à la fois les dispositions contenues dans la Politique pour un gouvernement écoresponsable et les singularités du Conservatoire (ex. : rapport qualité-coût-durabilité dans l'achat des instruments).	Complété
	Établir un plan d'entretien de l'équipement et des instruments.	Complété
	Produire un cadre de gestion environnementale.	Complété
INDICATEURS	État d'avancement de la mise en œuvre de pratiques d'entretien et d'acquisition écoresponsables au Conservatoire	
	Production d'un cadre de gestion environnementale	
CIBLES	Mettre en place et faire adopter par le conseil d'administration une politique d'acquisition écoresponsable	
	Mettre en œuvre un plan d'entretien des inventaires à travers le réseau d'établissements d'enseignement du Conservatoire en 2010	
	Élaborer un cadre de gestion environnementale pour 2012	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	La politique d'acquisition au Conservatoire a été adoptée par la résolution CA-2010-2011-23 du conseil d'administration. La politique s'appuie sur un plan d'entretien des inventaires dont la mise en œuvre est assurée par le Comité sur la gestion des équipements. Le comité voit à la gestion uniforme et écoresponsable des instruments de musique et des équipements spécialisés au sein du réseau des établissements d'enseignement, notamment en appliquant la procédure administrative qui consigne l'obligation de bien évaluer le matériel et d'en disposer dans le respect des normes prescrites. En 2011-2012, et pour leur donner un second souffle, le Conservatoire a disposé de 12 pianos via un encan silencieux mené auprès de la clientèle étudiante, des professeurs et du public. De plus, le Conservatoire a investi près 50 000 \$ pour la réparation de longue durée d'instruments de musique, et plus de 150 000 \$ pour la réparation et l'entretien courant des équipements spécialisés et des instruments de musique dédiés à l'enseignement.	

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.		
Objectif organisationnel Favoriser la consommation responsable au Conservatoire.		
ACTION 4	GESTES	SUIVIS
Gérer les matières résiduelles selon le principe des 3RV (Réduire, Réemployer, Recycler et Valoriser)	Augmenter le recours aux produits recyclés et recyclables.	En continu
	Réduire l'utilisation de papier devant être recyclé en recourant systématiquement à l'impression recto verso partout dans le réseau.	Complété
	Augmenter l'utilisation des technologies de l'information dans les communications avec le personnel, la clientèle étudiante et les partenaires.	Poursuivi
	Rendre les formulaires d'admission et d'inscription des élèves disponibles dans le site web du Conservatoire.	Complété
INDICATEURS	Poursuite et développement des actions entreprises en matière de gestion des matières résiduelles : - doter tous les établissements d'enseignement de bacs de récupération bien identifiés – carton, papier, plastique, verre, métal – et bien situés; - réduire la consommation de papier; - rendre disponible la prestation électronique de services auprès du personnel, de la clientèle scolaire et de la population en général.	
CIBLES	Distribuer des bacs de récupération d'ici la fin 2010	
	Diminuer de 20 % la consommation de papier d'ici la fin 2010	
	Instaurer la prestation électronique de services d'ici la fin 2010	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	Tous les établissements d'enseignement sont munis de bacs de récupération multimatières. Les pratiques du Conservatoire en matière d'acquisition de papier (100 % recyclé), de fournitures de bureau et de cartons contenant des fibres postconsommation respectent en tous points les normes gouvernementales. En 2011-2012, le Conservatoire a mis en place des services en ligne pour l'admission, l'inscription et le paiement destinés aux élèves et aux candidats à l'admission. Ces services seront peaufinés et élargis au cours de la prochaine année scolaire. Le Conservatoire a de plus développé le système de visioconférence qui permet à des élèves de suivre certains cours à distance. La technologie est disponible dans les établissements d'enseignement de Rimouski, de Saguenay, de Québec, de Gatineau et de Montréal. Il est prévu que les établissements de Trois-Rivières et de Val-d'Or soient dotés de la technologie nécessaire l'an prochain.	

De plus, le Conservatoire a adopté les pratiques suivantes pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de gestion environnementale :

1. automatisation de l'impression recto verso des documents;
2. utilisation de papier 100 % recyclé;
3. impression couleur sur demande seulement (dans les établissements d'enseignement);
4. réutilisation du papier à en-têtes périmées pour la confection de carnets de mémo et de notes;
5. utilisation de documents électroniques au moment des réunions tenues par les diverses instances du Conservatoire;
6. courrier électronique pour les communications avec les employés, la clientèle, les partenaires;
7. sensibilisation à l'utilisation d'une clé USB personnelle pour stocker toute l'information administrative et pédagogique dont chaque élève a besoin : agenda, calendrier scolaire, horaire, salles, plans de cours, etc.;
8. promotion de l'emploi des relevés de salaire en ligne auprès du personnel;
9. promotion du dépôt direct auprès des fournisseurs de biens et services;
10. transmission électronique des programmations et des invitations aux spectacles et aux concerts;
11. achat de tasses à café à l'usage du personnel;
12. utilisation accrue de la conférence téléphonique pour les réunions entre personnes de différentes régions;
13. installation du réseau sans fil dans les établissements d'enseignement;
14. réemploi systématique des matériaux utilisés pour la fabrication des décors et des costumes de théâtre – restes de peinture qui sont malaxés et qui servent de couche de fond pour d'autre décors; costumes et accessoires réalisés à partir d'autres vêtements et accessoires;
15. recours aux écocentres pour les matériaux recyclables en fin de vie, et aux dépôts spécialisés pour les rares produits toxiques non recyclables utilisés;
16. établissement d'une politique de prêt entre les différents théâtres de Québec qui permet d'utiliser du mobilier, des costumes ou des accessoires appartenant à un autre organisme, et vice-versa;
17. inscription au Service de valorisation du surplus pour la gestion des biens excédentaires;
18. circulation des instruments de musique et des équipements spécialisés entre les établissements d'enseignement compte tenu des besoins et des niveaux de formation.

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable. (aussi Objectif gouvernemental 24 : Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.)		
Objectif organisationnel Soutenir les organismes et les individus dont l'action en musique ou en art dramatique constitue un élément essentiel à la vie culturelle de la région.		
ACTION 5	GESTES	SUIVIS
Maintenir et renforcer le soutien apporté par le Conservatoire à divers organismes culturels régionaux.	Poursuivre l'offre d'ateliers de formation ou de perfectionnement en musique et en art dramatique.	En continu
	Faire mieux connaître les programmes externes du Conservatoire.	Complété
	Favoriser l'accès aux bibliothèques des établissements d'enseignement.	Poursuivi
	Faire mieux connaître les services offerts à la population par le Conservatoire.	En continu
INDICATEURS	Nombre de services professionnels consentis aux organismes régionaux par les établissements d'enseignement du Conservatoire	
	Refonte des programmes externes du Conservatoire	
	Fréquentation des bibliothèques du Conservatoire	
CIBLES	Maintenir le nombre de services professionnels	
	Accroître le nombre d'élèves inscrits aux programmes externes	
	Accroître le nombre de personnes qui fréquentent les bibliothèques des établissements d'enseignement	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	Le Conservatoire offre son encadrement et son soutien à des écoles de musique et à des professeurs privés, notamment par le biais du programme de préconservatoire, des programmes externes, des cours de maître, des ateliers et de cliniques de perfectionnement. Les programmes externes, qui s'adressent à une large clientèle, s'inscrivent dans le prolongement de la mission du Conservatoire puisqu'ils soutiennent la formation initiale des jeunes et favorisent l'accès à une pratique et à une culture musicales de base. Ces programmes permettent aux établissements du Conservatoire d'entretenir des liens étroits avec les professeurs et les écoles qui les utilisent et de soutenir, au besoin, la formation qu'ils dispensent. Le Conservatoire a complété la refonte des programmes externes en 2010. En 2011-2012, ces programmes comptaient quelque 477 utilisateurs, en hausse de 28 % comparativement à l'année scolaire précédente. Le Conservatoire a poursuivi les importants travaux de modernisation des bibliothèques de ses établissements, fréquentés par la communauté du Conservatoire, bien sûr, mais aussi par une clientèle externe. En 2011-2012, avec une équipe spécialisée renouvelée, le Conservatoire a réalisé le catalogage d'un peu plus de 80 % des articles à traiter. Le comité sur la gestion du développement des collections a déposé des propositions d'acquisitions d'œuvres en musique et en art dramatique. Les usagers ont eu accès à des espaces sans fil dans la plupart des établissements d'enseignement et un site web pour la bibliothèque est en élaboration. À terme, le Conservatoire vise l'accessibilité et l'utilisation optimale des ressources documentaires par les utilisateurs internes et externes.	

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.		
Objectif organisationnel Consolider le rôle d'agent de développement culturel du Conservatoire.		
ACTION 6	GESTES	SUIVIS
Contribuer à la vitalité culturelle des régions où le Conservatoire est implanté.	Maintenir l'offre de prestations musicales et théâtrales dans les établissements d'enseignement du Conservatoire.	En continu
	Initier des événements grand public susceptibles de dynamiser la vie culturelle régionale : festivals de musique ou de théâtre et autres.	Complété
	Collaborer aux événements culturels régionaux.	En continu
	Prendre part activement aux débats culturels régionaux.	Poursuivi
	Sonder régulièrement la satisfaction des communautés au regard des services dispensés par le Conservatoire.	Annuellement
	Reconnaître l'engagement des élèves dans des activités parascolaires.	Complété
INDICATEURS	Nombre de prestations musicales et théâtrales offertes dans chacune des régions	
	Nombre de collaborations entre les établissements d'enseignement et les organismes culturels régionaux	
	Taux de satisfaction des communautés au regard des services dispensés par le Conservatoire	
CIBLES	Maintenir le nombre de prestations musicales et théâtrales offertes par les établissements d'enseignement du Conservatoire	
	Accroître en continu le pourcentage de collaborations établies entre le Conservatoire et les organismes culturels régionaux	
	Accroître en continu le pourcentage du niveau de satisfaction des communautés au regard des services dispensés par le Conservatoire	
	Diffuser la politique sur la reconnaissance de l'engagement étudiant	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	En 2011-2012, les établissements d'enseignement du Conservatoire ont offert à la population de nombreuses prestations publiques, tant musicales que théâtrales, contribuant ainsi à la vitalité culturelle de leur milieu.	
	Établissement	Nombre d'événements
	Conservatoire d'art dramatique de Québec	34
	Conservatoire d'art dramatique de Montréal	25
	Conservatoire de musique de Rimouski	25
	Conservatoire de musique de Québec	104
	Conservatoire de musique de Saguenay	40
	Conservatoire de musique de Trois-Rivières	57
	Conservatoire de musique de Montréal	110
	Conservatoire de musique de Gatineau	96
	Conservatoire de musique de Val-d'Or	31

Outre sa participation et son implication dans la vie musicale d'orchestres de jeunes, notamment à Québec, dans la région du Bas-Saint-Laurent et au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Conservatoire a pris une part active à la vie musicale d'orchestres professionnels : citons l'Orchestre symphonique de l'Estuaire, l'Orchestre symphonique de Gatineau, l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Orchestre symphonique de Québec, l'Orchestre symphonique du Saguenay–Lac-Saint-Jean et l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières.

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.		
Objectif organisationnel Consolider le rôle d'agent de développement culturel du Conservatoire.		
ACTION 7	GESTE	SUIVI
Accroître la capacité du Conservatoire à établir des partenariats.	Développer la notion d'écoles affiliées.	En cours
INDICATEUR	Réalisation d'une politique d'écoles affiliées au Conservatoire	
CIBLE	Mettre en place une politique d'écoles affiliées d'ici la fin de 2010	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	En 2011-2012, le Conservatoire a développé un programme de préconservatoire dont les objectifs sont : • la mise en place de mesures visant à encadrer et à faciliter la préparation de candidats à l'admission au Conservatoire; • l'appui, sous forme d'affiliation, des professeurs privés et des écoles de musique dans le développement de jeunes particulièrement doués pour la musique.	

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.		
Objectif organisationnel Solidifier les rapports entre le Conservatoire et les communautés dans lesquelles ils s'enracinent.		
ACTION 8	GESTES	SUIVIS
Susciter l'implication des communautés dans les conseils d'orientation des établissements d'enseignement du Conservatoire.	Faire connaître au personnel, aux élèves, aux parents et aux partenaires l'existence et la composition des conseils d'orientation ainsi que les travaux qu'ils mènent.	Complété
	Encourager les individus à siéger sur les conseils d'orientation au moment où un poste se libère.	En continu
INDICATEUR	Inclusion du nom des membres du conseil d'orientation et du rapport annuel qu'ils ont produit dans les pages web de chacun des établissements d'enseignement du Conservatoire	
CIBLE	Réserver aux conseils d'orientation de chacun des établissements d'enseignement du Conservatoire une section de leur page web, d'ici la fin 2009	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	La cible a été modifiée pour répondre à la ligne éditoriale du Conservatoire. Des travaux importants ont été effectués sur le site web pour en alléger le contenu et rendre la navigation plus fluide. Une rubrique du rapport annuel d'activités du Conservatoire est maintenant consacrée à la composition et au travail des conseils d'orientation des établissements d'enseignement du réseau.	

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.		
Objectif organisationnel Faciliter l'appréciation du dossier d'un élève du Conservatoire par les institutions de niveau universitaire au Canada et à l'étranger.		
ACTION 9	GESTES	SUIVIS
Faire reconnaître les diplômes des programmes en interprétation musicale des niveaux baccalauréat et maîtrise du Conservatoire.	Finaliser les démarches auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) pour l'obtention de la reconnaissance des programmes universitaires du Conservatoire.	Complété
	Obtenir l'autorisation d'accorder des grades et des diplômes universitaires en musique.	Complété
INDICATEURS	Obtention d'un avis d'opportunité favorable de la part du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport Nombre de protocoles d'ententes signés avec les partenaires universitaires afin d'élargir l'offre de cours pour les élèves des niveaux universitaires en musique	
CIBLES	Obtenir un avis favorable de la part de la ministre du MELS, d'ici l'été 2009 Négocier des protocoles d'entente avec les partenaires universitaires dans toutes les régions où se trouvent des établissements du Conservatoire, d'ici la fin 2009	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	Le Conservatoire a obtenu l'autorisation de décerner des diplômes de baccalauréat et de maîtrise universitaires pour ses programmes de formation en interprétation musicale. En 2011-2012, le Conservatoire a poursuivi ses travaux visant, à terme, à faire que tous ses programmes de formation supérieure – jeu et scénographie en art dramatique; composition et composition électroacoustique en musique – soient sanctionnés par des diplômes universitaires.	

Le Conservatoire poursuit la consolidation des liens qu'il entretient avec le milieu de l'éducation :

- partenariats avec des commissions scolaires pour les écoles à vocation particulière et les programmes arts-études;
- réalisation de nombreux concerts et ateliers dans les écoles primaires et secondaires;
- partenariats avec des établissements d'enseignement collégial pour offrir :
 - 1) le programme de formation préuniversitaire en musique sanctionné par le DEC dans les sept établissements d'enseignement de la musique;
 - 2) le programme jazz-populaire au Cégep de Rimouski, en collaboration avec le Conservatoire de musique de Rimouski;
- partenariat avec des établissements d'enseignement universitaires pour :
 - 1) offrir de nouveaux programmes tels le baccalauréat en enseignement des arts : l'Université du Québec à Rimouski et le Conservatoire de musique de Rimouski en assurent le volet « musique » (actif); l'Université du Québec en Outaouais et le Conservatoire de musique de Gatineau (à venir);
 - 2) élargir l'éventail des cours universitaires offerts aux élèves du réseau du Conservatoire;
- collaboration avec la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec (FAMEQ);
- participation aux activités et aux divers projets relatifs à l'assurance qualité en matière de formation artistique supérieure de l'Association Européenne des Conservatoires, Muzikhochschulen et Académies de musique (AEC).

OBJECTIFS		
Objectif gouvernemental Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.		
Objectif organisationnel Élargir l'offre de formation continue au Conservatoire.		
ACTION 10	GESTE	SUIVI
Poursuivre l'offre de programmes de formation continue au Conservatoire et développer de nouveaux programmes selon les besoins.	Inscrire la formation continue à l'agenda des travaux des commissions pédagogiques et de la Commission des études en art dramatique.	Poursuivi
INDICATEUR	Évolution de l'offre de programmes de formation continue au Conservatoire	
CIBLES	Évaluer les besoins de formation continue offerte par le Conservatoire par un sondage annuel de satisfaction	
	Déposer un rapport sur la formation continue produit par la Commission des études en art dramatique (retirée)	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	En 2011-2012, le Conservatoire a poursuivi sa collaboration avec l'Union des artistes (UDA) pour offrir du perfectionnement en art dramatique. À l'exception des ateliers de formation en doublage, qui sont réservés aux membres actifs de l'UDA, la formation continue s'adresse aux membres actifs et aux membres stagiaires de l'UDA ainsi qu'aux artistes professionnels. Quelque 143 personnes ont bénéficié de l'une ou l'autre des formations disponibles au cours de l'année de référence. Par ailleurs, aucun besoin n'a été exprimé pour de nouveaux programmes.	



photo: Robert Etchevery

Les contrebassistes Samuel Beaulé et Caroline Peach, élèves de René Gosselin, en répétition avec l'Orchestre symphonique du Conservatoire de musique de Montréal

LES RESSOURCES HUMAINES

LE PERSONNEL

Dans la poursuite de sa mission et afin de demeurer un haut lieu d'enseignement des arts de la scène, le Conservatoire comptait, au 30 juin 2012, sur 352 employés réguliers et occasionnels au sein de son réseau de 9 établissements répartis dans 7 régions du Québec. Cet effectif cumule plusieurs années de service et constitue la force du réseau, grâce à sa solide expertise.

CATÉGORIES D'EMPLOIS	POSTES RÉGULIERS	POSTES OCCASIONNELS	TOTAL DES POSTES
Cadres	15	0	15
Professeurs	100	122	222
Professionnels	12	2	14
Personnel de bureau et techniciens	69	10	79
Ouvriers	17	5	22
TOTAL	213	139	352

LA DOTATION, LE MOUVEMENT DE PERSONNEL ET LA PLANIFICATION DE LA MAIN D'ŒUVRE

En 2011-2012, la direction de la gestion du capital humain a réalisé 29 concours de recrutement pour pourvoir des postes réguliers et occasionnels :

- 6 l'ont été à la suite de départs d'employés;
- 16 à la suite de départs pour la retraite ou pour une promotion interne;
- et 8 ont été affichés pour combler des remplacements (maladie, maternité, paternité).

LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

En 2011, le Conservatoire a consacré l'équivalent de 180 995,27 \$ à la formation de son personnel pour un total de 586,73 jours d'activités de développement.

LES RELATIONS DE TRAVAIL

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec désire souligner que la première convention collective de son histoire en tant que corporation publique autonome a été signée avec le Syndicat de la fonction publique du Québec le 1^{er} décembre 2011. Celle-ci sera en vigueur jusqu'au 1^{er} avril 2014. Par cette convention, le Conservatoire s'est entre autres engagé à amorcer un processus de révision du Plan de classification du personnel de bureau, technique et ouvrier pendant la durée de la convention.

Par ailleurs, les négociations avec le Syndicat des professeurs du Québec se sont poursuivies en 2011-2012 et les discussions avec le Syndicat des professionnels n'ont pas encore débuté. Ces deux conventions collectives sont arrivées à échéance le 31 mars 2010.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La santé et la sécurité au travail de tout le personnel est une priorité pour le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Dans cette optique, des échanges avec les parties syndicales de toutes les catégories d'emplois ont eu lieu, afin de créer un comité de santé et de sécurité pour le réseau des neuf établissements d'enseignement. La mise en place de ce comité est prévue durant l'année scolaire 2012-2013.

L'EXERCICE DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Les activités reliées au maintien de l'équité salariale sont pratiquement terminées. Les résultats de l'exercice ont été présentés au Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec le 30 juin 2012. En ce qui concerne les emplois des professeurs, le maintien du programme conjoint a été communiqué au personnel enseignant. Finalement, le Conservatoire s'est montré ouvert à la conciliation auprès de la Commission de l'équité salariale concernant les résultats de l'exercice de maintien de l'équité du personnel de bureau, technique et ouvrier.

LES BONIS AU RENDEMENT

Depuis le 26 avril 2010, les ministères et organismes doivent rendre compte des bonis versés au cours de l'exercice.

Aucun boni au rendement n'a été accordé aux cadres et aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein en 2011-2012, pour la période d'évaluation du rendement s'étalant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

LES ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

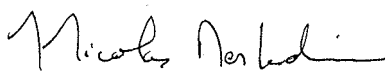
Les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conservatoire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conservatoire, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Nicolas Desjardins
Directeur général



Richard Chevalier, CPA, CA
Directeur général des opérations

Québec, le 7 novembre 2012

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2012, l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives incluses dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec au 30 juin 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

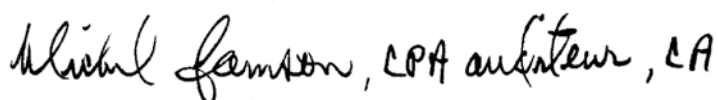
Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi constitutive du Conservatoire

En vertu de l'article 57 de sa loi constitutive, le Conservatoire ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, dont le coût dépasse, dans un même exercice financier, les sommes dont il dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or, les résultats déficitaires cumulés au 30 juin 2012 totalisant 6,1 millions de dollars (5,7 millions de dollars au 30 juin 2011) témoignent que le Conservatoire a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait. Ainsi, les dispositions de l'article 57 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (L.R.Q., chapitre C-62.1) n'ont pas été respectées.

Le Vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 7 novembre 2012

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ

de l'exercice clos le 30 juin 2012

	2012	2011
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	29 927 437 \$	27 799 069 \$
Droits de scolarité	1 063 882	1 034 384
Intérêts	44 090	56 606
Autres revenus (note 4)	916 854	447 788
	31 952 263	29 337 847
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	16 739 212	17 063 828
Loyers et location	6 451 515	6 455 224
Services professionnels, administratifs et autres	1 822 790	1 603 260
Services d'entretien	1 034 970	935 672
Frais de déplacements	464 011	477 535
Fournitures et approvisionnements	433 329	408 877
Frais d'intérêts sur emprunts	2 346 375	2 448 404
Frais bancaires	4 412	4 239
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	3 955	521
Amortissement des immobilisations corporelles	3 093 267	2 967 474
	32 393 836	32 365 034
DÉFICIT ANNUEL	(441 573)	(3 027 187)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(5 665 379)	(2 638 192)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(6 106 952) \$	(5 665 379) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 30 juin 2012

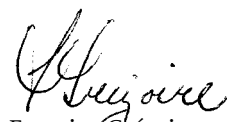
	2012	2011
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	2 456 860 \$	1 107 014 \$
Placement temporaire, acceptation bancaire au taux de 1,02 %, échu le 29 juillet 2011	-	1 498 770
Créances (note 5)	946 915	504 217
Effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	866 192	1 732 385
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	6 832 852	4 205 079
	11 102 819	9 047 465
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 8)	2 319 167 \$	1 947 416 \$
Charges à payer et frais courus (note 9)	1 407 264	1 210 762
Provision pour vacances (note 10)	1 677 462	1 733 076
Revenus reportés	209 845	76 998
Dû au gouvernement du Québec (note 11)	628 651	852 044
Provision pour congés de maladie (note 10)	5 488 530	5 827 642
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 12)	4 666 503	3 606 687
Dette à long terme (note 13)	45 901 696	45 876 145
	62 299 118	61 130 770
DETTE NETTE	(51 196 299)	(52 083 305)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	60 061	186 393
Immobilisations corporelles (note 14)	45 029 286	46 231 533
	45 089 347	46 417 926
DÉFICIT CUMULÉ	(6 106 952) \$	(5 665 379) \$

Obligations contractuelles (note 16)

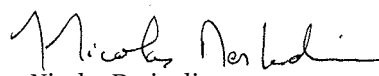
Éventualité (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Francine Grégoire
Présidente du conseil d'administration



Nicolas Desjardins
Administrateur

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

de l'exercice clos le 30 juin 2012

	2012	2011
DÉFICIT ANNUEL	(441 573) \$	(3 027 187) \$
Variation due aux immobilisations corporelles :		
Acquisitions	(1 894 975)	(1 676 205)
Amortissement	3 093 267	2 967 474
Dispositions	3 955	521
	1 202 247	1 291 790
Variation due aux frais payés d'avance :		
Acquisitions	(144 975)	(219 622)
Utilisation	271 307	260 580
	126 332	40 958
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	887 006	(1 694 439)
DETTE NETTE AU DÉBUT	(52 083 305)	(50 388 866)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(51 196 299) \$	(52 083 305) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice clos le 30 juin 2012

	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit annuel	(441 573) \$	(3 027 187) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	674 924	609 006
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	3 955	521
Amortissement des immobilisations corporelles	3 093 267	2 967 474
	3 330 573	549 814
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement :		
Créances	(442 698)	71 336
Frais payés d'avance	126 332	40 958
Effet à recevoir du gouvernement du Québec	866 193	–
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(2 627 773)	(1 433 845)
Charges à payer et frais courus	32 235	374 499
Subventions reportées du gouvernement du Québec	384 892	358 971
Revenus reportés	132 847	(1 252)
Provision pour vacances	(55 614)	(63 887)
Provision pour congés de maladie	(339 112)	30 069
	(1 922 698)	(623 151)
Flux de trésorerie provenant (utilisés) des activités de fonctionnement	1 407 875	(73 337)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 730 708)	(1 697 810)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts bancaires	1 617 251	1 343 335
Remboursement des emprunts bancaires	(1 245 500)	(1 150 100)
Remboursement sur le dû au gouvernement du Québec	(223 393)	(241 791)
Nouvelle dette à long terme	1 467 961	1 378 498
Remboursement de la dette à long terme	(1 442 410)	(1 282 630)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	173 909	47 312
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(148 924)	(1 723 835)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 605 784	4 329 619
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 15)	2 456 860 \$	2 605 784 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) a été constitué par la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (L.R.Q., chapitre C - 62.1), amendée par la Loi modifiant la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (2006, chapitre 26). Cette dernière a modifié les dispositions financières qui régissent le Conservatoire faisant en sorte qu'elles sont devenues non budgétaires depuis le 31 mars 2007.

Le Conservatoire a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement de l'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

Les établissements du Conservatoire ont aussi pour mission de susciter et de favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Conservatoire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public* et pour la première année, applique le modèle de présentation recommandé par ce manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Conservatoire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

REVENUS

Les subventions non affectées sont constatées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Le cas échéant, les subventions affectées sont constatées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les droits de scolarité sont comptabilisés aux revenus en fonction de la période couverte par ces droits.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

Les autres revenus sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

PASSIFS

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour congés de vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Conservatoire estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que le Conservatoire ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Contrat de location

Les contrats de location auxquels le Conservatoire est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition et sont inclus dans les immobilisations corporelles et les dettes à long terme. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du Conservatoire sont employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Équipement spécialisé	10 et 20 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Améliorations locatives	3 et 5 ans
Équipement informatique	3 ans
Développement informatique	3 et 5 ans
Partitions de musique, volumes	5 et 10 ans

Détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition	
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	15 et 25 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conservatoire de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF)

Frais de fonctionnement

Virement des subventions constatées à titre de revenus de l'exercice (note 12)

Intérêts sur emprunts bancaires

Intérêts et frais d'emprunt – Fonds de financement ⁽¹⁾

2012	2011
29 139 100 \$	27 107 200 \$
674 924	609 006
14 115	31 455
99 298	51 408
29 927 437 \$	27 799 069 \$

⁽¹⁾ Apparenté sous contrôle commun

4. AUTRES REVENUS

	2012	2011
Programme de formation Populaire Jazz Conservatoire de musique de Rimouski	535 640 \$	145 402 \$
Exercices pédagogiques	61 182	38 638
Location de salles	267 513	243 147
Autres	52 518	20 601
	916 853 \$	447 788 \$

5. CRÉANCES

	2012	2011
Compte à recevoir - Société immobilière du Québec ⁽¹⁾	5 227 \$	5 200 \$
Compte à recevoir - Fondation du Conservatoire	10 599	–
Taxes à recevoir	882 589	446 219
Intérêts à recevoir	2 132	2 115
Autres (location de salles, droits de scolarité, revenus de l'orchestre réseau)	46 368	50 683
	946 915 \$	504 217 \$

⁽¹⁾ Apparenté sous contrôle commun

6. EFFET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'effet à recevoir du gouvernement du Québec ne porte pas intérêt et représente les sommes devant être transférées au Conservatoire relativement aux banques de congés de maladie ainsi qu'aux banques de vacances qui étaient gagnées par les employés avant le 1^{er} avril 2007. Le montant de l'effet à recevoir au 30 juin 2012 est de 866 192 \$ (2011 : 1 732 385 \$). Celui-ci prendra fin en mars 2013.

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec se détaillent comme suit :

	2012	2011
Solde des subventions à recevoir au début	4 205 079 \$	2 741 159 \$
Variation des intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires	34 572	46 131
Variation des intérêts courus sur la dette à long terme – Fonds de financement	24 741	18 103
Subvention MCCCCF	1 092 778	–
Subventions – immobilisations et maintien des actifs	904 325	787 639
Subventions – immobilisations et charges relatives au projet des bibliothèques	781 595	767 519
Remboursement de capital sur la dette à long terme au cours de l'exercice	(210 238)	(155 472)
Solde des subventions à recevoir à la fin	6 832 852 \$	4 205 079 \$

8. EMPRUNTS BANCAIRES

FONCTIONNEMENT

Le gouvernement du Québec a autorisé par décret le Conservatoire à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Conservatoire pour un montant maximum de 1 000 000 \$. Au 30 juin 2012 et au 30 juin 2011, le Conservatoire n'avait pas contracté cet emprunt.

MAINTIEN DES ACTIFS ET MODERNISATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire à contracter les emprunts suivants relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi que pour le projet de modernisation du réseau des bibliothèques :

Maintien des actifs : Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour ces emprunts bancaires, incluant les frais d'emprunt prévus lors du financement à long terme, s'élève à 3 232 606 \$ (2011 : 4 612 669 \$).

Modernisation du réseau des bibliothèques : Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire à contracter un emprunt bancaire relativement à la modernisation du réseau des bibliothèques pour un montant maximum de 3 469 047 \$, incluant les frais d'emprunt prévus lors du financement à long terme.

8. EMPRUNTS BANCAIRES (SUITE)

MAINTIEN DES ACTIFS

Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant de capital maximum de 1 181 300 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2012.

Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant de capital maximum de 1 245 500 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échu le 30 novembre 2011.

MODERNISATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant de capital maximum de 3 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2012.

2012	2011
298 947 \$	– \$
–	793 021
2 020 220	1 154 395
2 319 167 \$	1 947 416 \$

Le taux préférentiel de l'institution bancaire est de 3,00 % au 30 juin 2012 (2011 : 3,00 %).

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

Traitements et avantages sociaux

Fournisseurs

Intérêts courus à payer au Fonds de financement

Intérêts courus à payer à la Société immobilière du Québec

2012	2011
621 081 \$	587 881 \$
552 389	409 538
42 844	18 103
190 950	195 240
1 407 264 \$	1 210 762 \$

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Conservatoire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2012, le taux de cotisation RREGOP est passé de 8,69 % à 8,94 % de la masse salariale cotisable, celui du RRPE de 11,54 % à 12,30 % et celui du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations du Conservatoire imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 921 707 \$ (2011 : 860 160 \$). Les obligations du Conservatoire à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

PROVISION POUR VACANCES ET CONGÉS DE MALADIE

	2012		2011	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	1 733 076 \$	5 827 642 \$	1 796 963 \$	5 797 573 \$
Charge de l'exercice	2 197 014	109 821	2 202 203	907 918
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 252 628)	(448 933)	(2 266 090)	(877 849)
SOLDE À LA FIN	1 677 462 \$	5 488 530 \$	1 733 076 \$	5 827 642 \$

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

DESCRIPTION

Le Conservatoire dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Conservatoire.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Dans un contexte de préretraite, les employés faisant partie du personnel non enseignant peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées alors que pour le personnel enseignant, ces journées accumulées converties en mois de calendrier peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées jusqu'à concurrence de six mois de calendrier. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Conservatoire. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Pour le personnel enseignant, le Conservatoire a révisé l'hypothèse de jours perdus utilisée pour l'évaluation actuarielle de la provision des congés de maladie à comptabiliser. L'hypothèse a été révisée en fonction des résultats des derniers exercices financiers au plan des congés de maladie perdus et suivant des projections futures.

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS SUBSÉQUENTES

Le programme d'accumulation des congés de maladie au 30 juin 2012 a fait l'objet d'une actualisation, par strate d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2012	2011
Taux d'indexation	2,83 % à 4,20 %	2,70 % à 4,05 %
Taux d'actualisation	1,45 % à 3,89 %	1,85 % à 4,85 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 à 33 ans	0 à 32 ans
Nombre de jours perdus	7 % à 42,35 %	7 %

11. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2012	2011
Sans intérêt, remboursable au rythme de la charge annuelle d'amortissement sur les actifs transférés	628 651 \$	852 044 \$

Les versements en capital des cinq prochains exercices et des exercices subséquents sur l'emprunt au gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

2013	193 760 \$
2014	181 094
2015	148 482
2016	34 596
2017	70 719
	628 651 \$

Le MCCCCF versera au Conservatoire une subvention servant à combler la portion annuelle du remboursement de cette dette, selon la disponibilité des crédits alloués annuellement à celui-ci par l'Assemblée nationale.

12. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées ont trait aux immobilisations et à leur maintien des exercices futurs, aux immobilisations et charges relatives au projet de modernisation du réseau des bibliothèques ainsi qu'aux charges affectées à la réalisation de projets spéciaux dont l'élaboration d'un dossier de présentation stratégique et d'études requises pour les projets d'agrandissement de certains établissements du Conservatoire. Les variations survenues dans les soldes sont les suivantes:

	2012				2011
	Projets spéciaux	Maintien des actifs	Modernisation du réseau des bibliothèques	Total	Total
Solde au début	176 120 \$	2 381 809 \$	1 048 758 \$	3 606 687 \$	2 638 710 \$
Subventions attribuées au cours de l'exercice destinées à couvrir les charges des exercices futurs	–	904 325	830 415	1 734 740	1 576 983
	176 120	3 286 134	1 879 173	5 341 427	4 215 693
Subventions constatées à titre de revenus de l'exercice (note 3)	(95 186)	(478 989)	(100 749)	(674 924)	(609 006)
Solde à la fin	80 934 \$	2 807 145 \$	1 778 424 \$	4 666 503 \$	3 606 687 \$

13. DETTE À LONG TERME

	2012	2011
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition auprès de la Société immobilière du Québec de 40 654 778 \$ ⁽¹⁾ , au taux variable annuellement de 5,34 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 244 885 \$, échéant en mai 2034	37 864 568 \$	38 591 948 \$
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition auprès de la Société immobilière du Québec de 5 346 371 \$ ⁽¹⁾ , au taux variable annuellement de 5,31 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 43 001 \$, échéant en mai 2024	4 549 295	4 791 435
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec de 1 007 049 \$, au taux fixe de 3,969 %, remboursable par versements annuels en capital de 100 705 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mai 2019	704 935	805 639
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition auprès de la Société immobilière du Québec de 753 744 \$ ⁽¹⁾ , au taux fixe de 4,48 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 5 749 \$, échéant en mai 2022	551 598	591 790
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec de 1 150 100 \$, au taux fixe de 4,235 %, remboursable par versements semestriels en capital de 54 767 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mai 2021	985 800	1 095 333
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec de 1 245 500 \$, au taux fixe de 3,969 %, remboursable par versements annuels en capital de 124 550 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en juillet 2021	1 245 500	–
	45 901 696 \$	45 876 145 \$

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices et des exercices subséquents se détaillent comme suit:

2013	1 586 501 \$
2014	1 626 386
2015	1 699 970
2016	1 777 751
2017	1 859 978
2018 et suivantes	37 351 110
	45 901 696 \$

⁽¹⁾ La hausse des obligations et des versements mensuels est attribuable à l'augmentation annuelle d'une des taxes à la consommation.

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT

	2012			
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin
Équipement spécialisé	4 305 937 \$	667 048 \$	7 819 \$	4 965 166 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	294 818	122 113	–	416 931
Améliorations locatives	176 614	105 695	–	282 309
Équipement informatique	387 375	72 164	–	459 539
Développement informatique ⁽¹⁾	1 264 030	703 663	–	1 967 693
Partitions de musique, volumes	11 562	1 832	–	13 394
	6 440 336	1 672 515	7 819	8 105 032
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 896 866	8 518	–	1 905 384
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 819 831	8 174	–	1 828 005
Équipement informatique	119 263	535	–	119 798
Améliorations locatives	42 696 165	205 233	–	42 901 398
	46 532 125	222 460	–	46 754 585
	52 972 461 \$	1 894 975 \$	7 819 \$	54 859 617 \$

AMORTISSEMENT CUMULÉ

	2012				Valeur comptable nette
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin	
Équipement spécialisé	1 423 347 \$	466 392 \$	3 864 \$	1 885 875 \$	3 079 291 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	96 822	73 793	–	170 615	246 316
Améliorations locatives	71 337	53 912	–	125 249	157 060
Équipement informatique	233 652	97 470	–	331 122	128 417
Développement informatique	132 304	80 498	–	212 802	1 754 891
Partitions de musique, volumes	175	1 514	–	1 689	11 705
	1 957 637	773 579	3 864	2 727 352	5 377 680
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	435 991	183 049	–	619 040	1 286 344
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	725 376	364 784	–	1 090 160	737 845
Équipement informatique	79 230	39 844	–	119 074	724
Améliorations locatives	3 542 694	1 732 011	–	5 274 705	37 626 693
	4 783 291	2 319 688	–	7 102 979	39 651 606
	6 740 928 \$	3 093 267 \$	3 864 \$	9 830 331 \$	45 029 286 \$

⁽¹⁾ Est inclus dans le coût du développement informatique, un montant de 48 820 \$ (2011 : 21 825 \$) correspondant aux intérêts capitalisés pour le projet de modernisation des bibliothèques.

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

COÛT

	2011			
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin
Équipement spécialisé	3 810 612 \$	496 366 \$	1 041 \$	4 305 937 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	189 158	105 660	–	294 818
Améliorations locatives	126 270	50 344	–	176 614
Équipement informatique	263 204	124 171	–	387 375
Développement informatique	604 025	660 005	–	1 264 030
Partitions de musique, volumes	-	11 562	–	11 562
	4 993 269	1 448 108	1 041	6 440 336
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 887 988	8 878	–	1 896 866
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 811 311	8 520	–	1 819 831
Équipement informatique	118 705	558	–	119 263
Améliorations locatives	42 486 024	210 141	–	42 696 165
	46 304 028	228 097	–	46 532 125
	51 297 297 \$	1 676 205 \$	1 041 \$	52 972 461 \$

AMORTISSEMENT CUMULÉ

	2011				
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin	Valeur comptable nette
Équipement spécialisé	1 004 031 \$	419 836 \$	520 \$	1 423 347 \$	2 882 590 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	51 665	45 157	–	96 822	197 996
Améliorations locatives	37 301	34 036	–	71 337	105 277
Équipement informatique	150 618	83 034	–	233 652	153 723
Développement informatique	55 467	76 837	–	132 304	1 131 726
Partitions de musique, volumes	–	175	–	175	11 387
	1 299 082	659 075	520	1 957 637	4 482 699
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	253 992	181 999	–	435 991	1 460 875
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	362 262	363 114	–	725 376	1 094 455
Équipement informatique	39 568	39 662	–	79 230	40 033
Améliorations locatives	1 819 070	1 723 624	–	3 542 694	39 153 471
	2 474 892	2 308 399	–	4 783 291	41 748 834
	3 773 974 \$	2 967 474 \$	520 \$	6 740 928 \$	46 231 533 \$

15. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés à l'état de la situation financière :

	2012	2011
Encaisse	2 456 860 \$	1 107 014 \$
Placements temporaires	–	1 498 770
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 456 860 \$	2 605 784 \$

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant lié à des acquisitions d'immobilisations corporelles de 164 267 \$ (2011 : –\$).

Les intérêts versés par le Conservatoire au cours de l'exercice s'élèvent à 2 325 924 \$ (2011 : 2 400 964 \$).

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Conservatoire a signé des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2024 pour la location d'espaces et d'appareils de bureautique.

Les charges de location de ces espaces et appareils de l'exercice clos le 30 juin 2012 s'élèvent à 3 876 538 \$ (2011 : 3 556 993 \$)

Les paiements minimums futurs exigibles s'établissent comme suit :

2013	3 849 083 \$
2014	3 846 983
2015	3 840 309
2016	3 828 433
2017	3 820 409
2018 et suivantes	25 445 380
	44 630 597 \$

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit :

	2012	2011
Loyers et entretien – Société immobilière du Québec	6 183 560 \$	6 198 356 \$
Améliorations locatives et équipement spécialisé – Société immobilière du Québec	74 485	7 127
Intérêts – Société immobilière du Québec	2 232 913	2 365 541
Services professionnels et auxiliaires, loyer – Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	713 769	561 358
Services auxiliaires, fournitures et communication – Centre des services partagés du Québec	403 281	437 725
Autres produits – Collège de Rimouski	535 640	135 402
Intérêts et frais d'emprunt – Fonds de financement	99 298	51 408

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

De plus, la Société du Grand Théâtre de Québec offre, à titre gratuit, des locaux au Conservatoire.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Conservatoire est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conservatoire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, constituée le 29 novembre 1982 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Sa mission consiste à recueillir des dons afin d'octroyer des bourses aux étudiants du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

Afin de maximiser les bourses octroyées aux étudiants, le Conservatoire a assumé pour la Fondation certains frais représentant 58 599 \$ (2011 : 49 703 \$). Le Conservatoire a reçu en contrepartie une subvention équivalente du MCCCCF. Les principaux frais engagés en 2012 se détaillent comme suit : salaires 24 000 \$ et matériel publicitaire 18 500 \$. Pour 2011, les principaux frais sont des services professionnels pour 41 400 \$.

19. ÉVENTUALITÉ

Pour donner suite à ses obligations légales en matière de maintien de l'équité salariale, le Conservatoire a complété les évaluations des quatre catégories d'emploi assujetties à cet exercice. À la date de la préparation des états financiers, un règlement final a été entériné pour l'une des catégories d'emploi alors que pour les trois autres catégories, le Conservatoire poursuit ses représentations afin de compléter l'exercice de maintien de l'équité salariale. En conséquence, le Conservatoire ne connaît pas le montant final qu'il pourrait avoir à déboursier tant que l'exercice ne sera pas complété. Donc, les résultats réels pourraient différer de l'estimation comptabilisée par la direction.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (RI) POUR L'EXERCICE 2011-2012 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	DÉBOURS PLANIFIÉS EN RI	DÉBOURS RÉELS EN RI POUR L'EXERCICE	ÉCART
Projets de développement	550	830,4	- 280,4
Autres activités (continuité et encadrement)	1 425	1 194	231
TOTAL	1 975	2 024,4	- 49,4

NOMBRE DE PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2011-2012

	NOMBRE DE PROJETS
Nombre de projets en cours au début de l'exercice	1
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	0
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	1
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	0

LA FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FONDATION

La Fondation a développé son action tant sur le plan de l'aide qu'elle apporte aux jeunes artistes que dans son appui aux projets pédagogiques des établissements du Conservatoire. Pour y arriver, elle a poursuivi son effort de réflexion et de structuration interne.

Grâce à la générosité des donateurs, elle a alloué plus de 93 000 \$ en bourses d'excellence et d'études en 2011. Elle a aussi continué de soutenir celles et ceux qui suivent, au Québec ou ailleurs, des cours de maître et de perfectionnement durant l'année scolaire ou durant l'été. La Fondation a mis beaucoup d'efforts pour mieux cibler son action dans l'octroi des bourses en clarifiant les paramètres, en établissant des lignes de conduite communes aux établissements, en canalisant mieux les actions des donateurs.

La Fondation travaille présentement à définir les critères des projets pédagogiques qu'elle soutient et leur encadrement. La situation financière du Conservatoire exige en effet un choix rigoureux de ces projets par la Fondation et le Conservatoire qui sont partenaires dans la mise en œuvre de ces projets.

On peut dire que cette année a été témoin d'une implication nouvelle de chacun des établissements dans son milieu respectif en faveur de la Fondation. Au-delà des services qu'ils rendent dans leur région depuis leur création, ils ont mis l'accent sur la recherche de nouveaux interlocuteurs qui appuient financièrement la Fondation. La collaboration de la directrice du développement et de la coordonnatrice de la Fondation à ces nouveaux efforts des établissements a été un élément essentiel de réussite.

Pour mieux assurer sa mission, la Fondation s'est aussi livrée à un intense exercice de clarification de son action, que ce soit en regard des fonds amassés par les établissements, de la révision des règlements généraux ou par l'adoption d'un code d'éthique. Elle a aussi examiné ses méthodes de prévisions budgétaires et la présentation de ses états financiers.

Le conseil d'administration a été le moteur de toute cette activité. Il s'est donné les comités de travail nécessaires et s'est enrichi de nouveaux membres. La participation et l'action de chacune et de chacun de mes collègues au conseil sont un encouragement réel à poursuivre la mission de la Fondation.



Robert Trempe
Président du conseil d'administration



ANNEXES

L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Au cours de l'exercice, la direction du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a instauré le paiement en ligne pour les demandes d'admission ainsi que pour l'inscription des élèves. Cette mesure a permis de réduire de façon importante le travail clérical associé à ce processus.

Aussi, le service de la paie a rendu disponible, en ligne, l'envoi des relevés d'emploi des employés, réduisant d'autant le travail requis à la manipulation de ceux-ci.

L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2011-2012 et en accord avec la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration publique, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a déposé, pour avis, son projet de Politique linguistique auprès de l'Office québécois de la langue française.

Y affirmant d'entrée de jeu son caractère français, le Conservatoire, par l'adoption d'une politique linguistique qui lui est propre, entend valoriser l'emploi d'une langue française de qualité dans toutes ses sphères d'activités — enseignement et recherche, communication, administration et relation de travail —, et ce, à la grandeur de son réseau d'établissements d'enseignement.

Un comité permanent chargé de veiller au respect de la Charte de la langue française au sein de l'institution et d'assurer la mise en œuvre de sa politique linguistique a été constitué.

Le secrétariat général et la direction des communications et des relations publiques du Conservatoire répondent aux questions des employés lorsqu'elles surviennent.

LES MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

La politique de réduction des dépenses, approuvée par le conseil d'administration et entérinée par le gouvernement, prévoit les mesures suivantes :

- une réduction graduelle des dépenses de fonctionnement de nature administrative devant atteindre au moins 10 %, au terme de l'exercice débutant en 2013;
- une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement, dès l'exercice débutant en 2010;
- une réduction de l'équivalent de 1 % de la masse salariale, dès l'exercice financier débutant en 2010. Cette réduction devra être récurrente et augmentée du même montant, à chaque exercice, jusqu'à l'exercice qui débutera en 2013.
- Les résultats attendus de ces mesures et les résultats atteints après la deuxième année d'application sont les suivantes :

	CIBLE DE RÉDUCTION À TERME	RÉDUCTION CUMULATIVE RÉALISÉE DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2011
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	85,8	20,8
Dépenses de publicité, de formation et de déplacement	85,8	200,8
Rémunération	15,3	30,6

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Pour donner suite à l'adoption de la politique de financement des services publics, le Conservatoire a procédé à des travaux d'évaluation des coûts totaux (coûts directs et indirects) de ses services tarifés. Les résultats de ces travaux sont les suivants :

PRODUITS PROVENANT DE LA TARIFICATION	MÉTHODE DE FIXATION DU TARIF	MODE D'INDEXATION DU TARIF	DATE DE LA RÉVISION TARIFAIRE	REVENUS DE TARIFICATION	COÛTS DES BIENS ET SERVICES	NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ
Programmes et activités de formation en musique des niveaux universitaires	Coût	Refixation	Janvier 2011	417 514 \$	8 865 016 \$	5 %	5 %
Programmes et activités de formation en musique de niveau collégial	Coût	Refixation	Janvier 2011	248 902 \$	8 028 968 \$	3 %	3 %
Programmes et activités de formation en musique de niveau préparatoire – peut correspondre à l'enseignement de niveau primaire et secondaire	Coût	Refixation	Janvier 2011	135 899 \$	7 012 672 \$	2 %	2 %
Programmes et activités de formation en art dramatique des niveaux supérieurs (1 ^{er} et 2 ^e cycles) – correspondant aux 1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires	Coût	Refixation	Janvier 2011	244 362 \$	7 193 033 \$	3 %	3 %
JUSTIFICATION : Selon la loi constitutive du Conservatoire, les revenus de tarification liés aux programmes de formation en musique et en art dramatique sont régis par la directive sur les droits de scolarité et autres frais relatifs aux programmes réguliers du Conservatoire, en regard de l'année scolaire 2009-2010 et des autres années subséquentes. À noter que la structure tarifaire entérinée demeure en vigueur et inchangée en 2011-2012. D'importants travaux seront réalisés au cours des prochaines années : révision des processus, de la gestion administrative, du financement et de la tarification. Par conséquent, pour l'année 2012-2013, la direction du Conservatoire choisit de conserver les mêmes niveaux de financement que ceux de 2011-2012.							
Formation continue	Coût	Refixation	Février 2010	78 387 \$	164 730 \$	48 %	50 %
JUSTIFICATION : Le programme de formation continue du Conservatoire est réalisé en collaboration avec l'Union des artistes. Dans le cadre de ce programme et conformément à l'une des recommandations de la politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle (Gouvernement du Québec, 2003), le Conservatoire assure une formation en doublage cinématographique pour laquelle une subvention récurrente de 100 000 \$ est accordée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Pour les mêmes raisons citées à l'égard des programmes réguliers de formation en musique et en art dramatique, la direction du Conservatoire choisit de conserver les mêmes niveaux de financement qu'en 2011-2012.							
Location des salles	Valeur marchande	Refixation	Mars 2010	267 513 \$	278 810 \$	96 %	92 %
JUSTIFICATION : Le service de location des espaces du Conservatoire (salles de concert, de théâtre, de répétition, d'enregistrement et autres) à une clientèle externe a été élaboré et mis en place au cours de l'année 2010-2011. Pour l'ensemble des établissements, et plus particulièrement au Conservatoire de musique de Montréal et au Conservatoire d'art dramatique de Montréal, de nouveaux outils de gestion et de paiement ainsi qu'une équipe administrative dédiée ont été créés dans le but d'optimiser les processus administratifs et le service à la clientèle. Ces changements devraient favoriser l'atteinte du niveau de financement visé par cette activité.							
				1 392 577 \$	31 543 229 \$		
SERVICES QUI AURAIENT PU FAIRE L'OBJET D'UNE TARIFICATION MAIS QUE LE CONSERVATOIRE NE TARIFE PAS							
Prêt d'instruments de musique							
Prêt de locaux							
REVENUS PROVENANT D'UNE AUTRE SOURCE QUE LA TARIFICATION							
Subventions				29 927 437 \$			
Autres revenus				632 249 \$			
SOUS-TOTAL				30 559 686 \$			
CHARGES NON LIÉES À LA PRESTATION DE SERVICES							
Rémunération Direction générale					253 570 \$		
Dépenses liées aux autres revenus n'entrant pas dans la tarification					597 037 \$		
SOUS-TOTAL					850 607 \$		
TOTAL DES REVENUS ET DES DÉPENSES				31 952 263 \$	32 393 836 \$		

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Conservatoire a adopté une politique sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications qui, entre autres choses, rappelle au personnel et aux élèves l'importance qu'accorde le Conservatoire à la protection des renseignements personnels. Le responsable de la protection des renseignements personnels du Conservatoire a assuré une expertise-conseil auprès des unités du Conservatoire en leur prodiguant des avis, notamment sur la circulation interne des documents.

ACCÈS À L'INFORMATION

Le Conservatoire atteste avoir diffusé les documents visés par l'article 4 de la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels, dans la mesure où ils étaient accessibles en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. L'année 2011-2012 n'a donné lieu à aucune demande d'accès à l'information auprès du responsable de l'accès à l'information au Conservatoire.

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

Adopté par la résolution CA-2007-2008-31 du conseil d'administration du Conservatoire le 14 mars 2008 et amendé par la résolution CA-2008-2009-27 du conseil d'administration du Conservatoire au cours de sa dixième séance ordinaire le 17 février 2009.

www.conservatoire.gouv.qc.ca/acces-aux-documents-et-protection

SECTION I – PRINCIPES

1. Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, ci-après désigné « le Conservatoire », est institué par voie législative (L.R.Q., c. C-62.1).
2. Le Conservatoire est un organisme du gouvernement, tel que défini par la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01, art. 4, 3).
3. En tant qu'organisme du gouvernement, le Conservatoire doit établir un code d'éthique applicable à ses administrateurs, conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30, art. 3.0.3, 3.0.4).
4. Conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, le code d'éthique porte sur les devoirs et obligations des personnes visées et traite notamment des points suivants:
 - les mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts;
 - l'identification de situations de conflits d'intérêts;
 - les devoirs et obligations de ces personnes même après qu'elles aient cessé d'exercer leurs fonctions;
 - les mécanismes de mise en œuvre du code d'éthique, notamment la désignation des personnes qui en sont chargées et la possibilité de sanctions.

SECTION II – OBJETS ET INTERPRÉTATION

5. Aux fins du présent code d'éthique, l'expression « administrateurs du Conservatoire » désigne les membres de son conseil d'administration nommés ou élus en vertu des dispositions de l'article 4 de la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique ainsi que des règlements adoptés par le Conservatoire en regard de cet article.
6. Le présent code d'éthique a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance entre le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et ses élèves, son personnel, ses partenaires, ses fournisseurs et le public en général. Il a aussi pour objet de favoriser la transparence de l'administration du Conservatoire et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.
7. En cas de doute quant aux gestes qu'il convient ou non de poser, le membre du conseil doit agir selon l'esprit et les principes des règles applicables en vertu du présent code d'éthique, en se référant au mandat et à la mission du Conservatoire ainsi qu'aux valeurs sur lesquelles il s'appuie.
8. Le présent code d'éthique ne soustrait pas les administrateurs du Conservatoire au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2). En cas de divergence entre le présent code d'éthique et ce dernier règlement, les règles et les principes les plus exigeants d'un point de vue moral ou éthique s'appliquent.

SECTION III – NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

— RÈGLES GÉNÉRALES —

9. Le membre du conseil doit contribuer à la réalisation de la mission du Conservatoire et à la bonne administration de ses ressources et de ses biens. Cette contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
10. Le membre du conseil doit en tout temps agir de bonne foi avec pour seul objectif le bien du Conservatoire sans tenir compte des intérêts particuliers d'aucune autre personne, groupe ou organisation.
11. Le membre du conseil doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel du Conservatoire, la clientèle de celui-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

— EXERCICE DE LA FONCTION D'ADMINISTRATEUR —

12. Le membre du conseil se rend disponible pour remplir ses fonctions au service du Conservatoire, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires du Conservatoire et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

13. Le membre du conseil met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires du Conservatoire.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision que le conseil doit prendre ou sur une action que le conseil doit poser.

14. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil s'assure que celle-ci respecte l'ensemble des règlements et politiques du Conservatoire, à moins que la décision n'ait pour but de les modifier.
15. Le membre du conseil doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires du Conservatoire et l'information y afférant respectent les règles applicables en cette matière et qu'elles sont présentées d'une façon claire et transparente.

— HONNÊTÉTÉ —

16. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.
17. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens du Conservatoire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.
18. Le membre du conseil doit éviter de se placer directement ou indirectement dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions au service du Conservatoire.
19. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis au Conservatoire.
20. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
21. Le membre du conseil doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

22. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa fonction au service du Conservatoire et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
23. Le membre du conseil ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.
24. Le membre du conseil autre que le président du conseil ou le directeur général ne peut agir comme porte-parole du Conservatoire, sauf s'il a obtenu l'autorisation explicite de le faire de leur part ou de l'ensemble du conseil.
25. Le membre du conseil ne prend pas position publiquement à l'encontre des décisions du conseil, par des actions ou des propos immodérés, et évite de porter atteinte à la réputation du Conservatoire ou à celle de ses administrateurs, des personnes qui y travaillent, de ses élèves ou de ses partenaires.

— APRÈS-MANDAT —

26. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au conseil ne doit pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures. En aucun temps il ne doit communiquer à autrui une information confidentielle concernant le Conservatoire, ses opérations, ses administrateurs, les personnes qui y travaillent, ses élèves ou ses partenaires.
27. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au conseil ne doit pas donner à autrui des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conservatoire ou un tiers avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions au sein du conseil.
28. Le membre du conseil qui a agi relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière du Conservatoire, ne peut, après qu'il ait cessé d'exercer ses fonctions au conseil, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération à laquelle il a participé ou dont il a été témoin dans l'exercice de son mandat au sein du conseil.
29. Aucun membre du conseil ne doit transiger avec un membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions et qui agit pour lui-même ou pour un tiers dans le cadre d'opérations visées à l'article 27 qui précède.

SECTION IV – MISE EN ŒUVRE

— MESURES PRÉVENTIVES —

30. Le président du conseil doit s'assurer que les membres du conseil respectent les principes et les règles d'éthique et de déontologie auxquels ils sont assujettis en tant qu'administrateurs du Conservatoire.
31. Dans les 30 jours de son entrée en fonction ou lors de la première réunion du conseil à laquelle il assiste, selon la première de ces échéances, le membre du conseil doit prendre connaissance et signer la déclaration relative à son adhésion aux règles d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire jointe en annexe du présent code d'éthique et la remettre dûment complétée au président du conseil.
32. Une fois par année, chaque membre du conseil doit remettre au président une déclaration écrite dénonçant, autant qu'il sache, tout intérêt direct ou indirect qu'il détient dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui du Conservatoire, notamment s'il s'agit d'un droit qu'il peut faire valoir contre le Conservatoire ou, d'autre part, attestant ne pas avoir de tels intérêts.

Un membre du conseil à qui échoit, par succession ou autrement, un intérêt pouvant entrer en conflit avec les intérêts du Conservatoire doit en informer par écrit et sans délai le président du conseil. Il doit en outre s'abstenir de voter sur toute question concernant cet intérêt, éviter d'influencer toute décision du conseil s'y rapportant et se retirer de la séance pour la durée des délibérations du conseil sur ce sujet. Il revient au président du conseil de déterminer si, le cas échéant, ce membre doit se départir de son intérêt ou se désister du conseil.

33. Le président du conseil peut requérir l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire s'il constate ou s'il est informé d'un manquement par un membre du conseil à une obligation prévue par le présent code d'éthique. Il n'est toutefois pas lié par cet avis.
34. Lorsque le président constate qu'un membre du conseil a manqué aux obligations du code d'éthique des administrateurs du Conservatoire, il doit informer sans délai le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, lorsque ce dernier est l'autorité compétente pour agir en vertu du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2). Il lui fait part, le cas échéant, de l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, s'il a requis et reçu un tel avis.
35. Le processus disciplinaire applicable est celui prévu aux articles 37 à 42 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2).

SECTION V – DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

36. Les membres en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent code d'éthique sont tenus, dans les 30 jours de cette date, de remplir la déclaration relative à leur adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire, déclaration stipulée à l'article 30 qui précède, ainsi que la déclaration prévue à l'article 31 du présent code d'éthique.

Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'exercice 2011-2012.



Ascension d'Olivier Choinière, présentée par les élèves du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, du 28 octobre au 5 novembre 2011 — Mise en scène : Maxime Denommée

Traditionnellement, le Conservatoire sollicite l'expertise de musiciens professionnels de haut niveau pour entendre les élèves qui se présentent aux examens terminaux de troisième cycle et au Concours de sortie en musique. De provenances diverses, ces musiciens prestigieux sont reconnus tant ici qu'à l'étranger. Avec générosité et passion, ils prodiguent de judicieux conseils à nos finissants sur le point d'amorcer leur carrière. Les jurys sont présidés par le directeur général du Conservatoire ou son représentant. Ainsi, au printemps 2012, le Conservatoire a fait appel aux compétences des juges suivants :

ALTO

Anne-Belle Marcotte, Orchestre symphonique de Montréal
Jean-Luc Portelli, Conservatoire de Bordeaux
Jutta Puchhammer-Sédillot, Université de Montréal

ANALYSE

Paul Cadrin, Université Laval
Sylvain Caron, Université de Montréal
François de Médicis, Université de Montréal

BASSON

René Bernard, Orchestre Métropolitain
Corrado Bolsi, Conservatori de Musica del Liceu, Barcelone
Nadina Mackie-Jackson, Toronto

CHANT

Michel Beaulac, Opéra de Montréal
Jacques Boucher, Montréal
Chantal Mathias, Conservatoire de Paris

CLARINETTE

Lori Freedman, Montréal
François Martel, Orchestre symphonique de Longueuil
Linda Merrick, Royal Northern College of Music, Manchester

CLAVECIN

Corrado Bolsi, Conservatori de Musica del Liceu, Barcelone
Christopher Jackson, Université Concordia
Réjean Poirier, Université de Montréal

COMPOSITION

Sandeep Bhagwati, Université Concordia
Philippe Leroux, Université McGill
John Rea, Université McGill

CONTREBASSE

Corrado Bolsi, Conservatori de Musica del Liceu, Barcelone
Denis Chabot, Orchestre de chambre McGill
Yannick Chênevert, Nouvel ensemble moderne

COR

Denys Derome, Orchestre symphonique de Montréal
Jean-Louis Gagnon, Université du Québec à Montréal
Linda Merrick, Royal Northern College of Music, Manchester

ÉLECTROACOUSTIQUE

Jean-François Denis, Diffusion iMedia, electrocd
Gilles Gobeil, Montréal
Alain Thibault, Festival Elektra

FLÛTE

Jacques Boucher, Montréal
Lise Daoust, Université de Montréal
Jean Morin, professeur retraité

GUIRE

Peter McCutcheon, Université de Montréal
Alvaro Pierri, Université du Québec à Montréal, Universität für Musik und darstellende Kunst Wien
Jean-Luc Portelli, Conservatoire de Bordeaux

HAUTBOIS

Corrado Bolsi, Conservatori de Musica del Liceu, Barcelone
Humbert Lucarelli, Aaron Copland School of Music Faculty (City University of New York)
Josée Marchand, Montréal

MUSIQUE DE CHAMBRE – MONTRÉAL

Serge Chevanelle, professeur retraité
Lori Freedman, Montréal
Linda Merrick, Royal Northern College of Music, Manchester

MUSIQUE DE CHAMBRE – QUÉBEC

Evelyn Auger, Orchestre symphonique de Québec
Lori Freedman, Montréal
Linda Merrick, Royal Northern College of Music, Manchester

ORGUE

Jacques Boucher, Montréal
Hélène Dugal, basilique-cathédrale Marie-Reine-du-Monde, Montréal
Hélène Panneton, retraitée, église Saint-Viateur d'Outremont

PERCUSSION

Jacques Boucher, Montréal
Louis Charbonneau, Université de Montréal
Serge Laflamme, professeur retraité

PIANO

Stéphane Lemelin, Université d'Ottawa
Jean-Luc Portelli, Conservatoire de Bordeaux
Jean Saulnier, Université de Montréal

SAXOPHONE

Peter Freeman, Université McGill, Université Queen's (Kingston)
Abe Kestenberg, Université McGill
Linda Merrick, Royal Northern College of Music, Manchester

TROMBONE

David Martin, Université de Montréal
Jean-Luc Portelli, Conservatoire de Bordeaux
Michael Wilson, Université Concordia

TROMPETTE

Linda Merrick, Royal Northern College of Music, Manchester
Jean-Louis Chatel, Université de Montréal
Serge Chevanelle, professeur retraité

TUBA

Jean-Luc Portelli, Conservatoire de Bordeaux
David Martin, Université de Montréal
Michael Wilson, Université Concordia

VIOLON

Corrado Bolsi, Conservatori de Musica del Liceu, Barcelone
Vladimir Landsman, Université de Montréal
Violaine Melançon, Peabody Conservatory (Johns Hopkins University), Baltimore

VIOLONCELLE

Corrado Bolsi, Conservatori de Musica del Liceu, Barcelone
Pierre Morin, Orchestre symphonique de Québec
Lyse Vézina, Montréal

LOI CONSTITUTIVE

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (L.R.Q., c. C-62.1)

AUTRES LOIS

Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2012-2014 et la réduction de la dette (Loi 100)

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)

Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01)

Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001)

Loi sur l'aide financière aux études (L.R.Q., c. A-13.3)

Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., c. A-26)

Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1)

Loi sur la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)

Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (L.R.Q., c. C-32.2)

Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)

Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1)

Loi sur le développement durable (L.R.Q., chapitre D-8.1.1)

Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (L.R.Q., c. M-15)

Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30)

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., c. R-10)

Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01)

Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1)

Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29)

Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (L.R.Q., c. E-14.1)

Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1)

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec participe à la mise en œuvre des politiques suivantes :

- La politique culturelle du Québec
- La politique de financement des services publics
- La politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle

Il contribue aussi, notamment par ses divers partenariats universitaires et son rayonnement international, à La politique québécoise à l'égard des universités.

LES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION	TITRE / SUJET	ADOPTION
		20 ^e séance ordinaire du conseil d'administration Montréal, le 30 septembre 2010
CA-2011-2012-1	Adoption d'un nouveau régime d'emprunts	Adoptée par voie virtuelle le 7 juillet 2011
CA-2011-2012-2	Nomination d'un(e) vice-président(e) du conseil d'administration	À l'unanimité
CA-2011-2011-3	Adoption de l'ordre du jour de la 20 ^e séance ordinaire	À l'unanimité
CA-2011-2012-4	Adoption du procès-verbal de la 19 ^e séance ordinaire	À l'unanimité
CA-2011-2012-5	Adhésion à l'entente 2011-2014 sur la reproduction d'œuvres littéraires (Copibec)	À l'unanimité
CA-2011-2012-6	Amendement du Règlement sur la délégation de pouvoirs en matière de gestion des ressources financières	À l'unanimité
CA-2011-2012-7	Nomination de M. Grégoire Legendre à la Commission des études en musique	À l'unanimité
CA-2011-2012-8	Approbation des états financiers vérifiés au 30 juin 2011	Adoptée par voie virtuelle le 8 novembre 2011
		21 ^e séance ordinaire du conseil d'administration Montréal, le 9 décembre 2011
CA-2011-2012-9	Adoption d'une motion de félicitations à l'endroit de M ^{me} France Munger pour sa réélection au conseil d'administration	À l'unanimité
CA-2011-2012-10	Adoption de l'ordre du jour de la 21 ^e séance ordinaire	À l'unanimité
CA-2011-2012-11	Adoption du procès-verbal de la 20 ^e séance ordinaire	À l'unanimité
CA-2011-2012-12	Adoption des droits de scolarité et autres frais, année scolaire 2012-2013	À l'unanimité
CA-2011-2012-13	Amendement au Règlement sur les conditions de travail, la classification et la rémunération du personnel d'encadrement du Conservatoire	À l'unanimité
CA-2011-2012-14	Amendement à la Politique sur l'acquisition au Conservatoire	À l'unanimité
CA-2011-2012-15	Adoption de la Politique sur l'appréciation et la valorisation des enseignements au Conservatoire	À l'unanimité
CA-2011-2012-16	Amendement au Règlement sur la Commission des études en musique	À l'unanimité
CA-2011-2012-17	Amendement au Règlement sur la Commission des études en art dramatique	À l'unanimité
		22 ^e séance ordinaire du conseil d'administration Montréal, le 16 mars 2012
CA-2011-2012-18	Adoption de l'ordre du jour de la 22 ^e séance ordinaire	À l'unanimité
CA-2011-2012-19	Adoption d'une motion de félicitations à l'endroit de M. Sébastien Dhavernas pour sa nomination au conseil d'administration par la ministre Christine St-Pierre	À l'unanimité
CA-2011-2012-20	Amendement au Règlement sur les modalités d'élection de directeurs d'établissements d'enseignement du Conservatoire au conseil d'administration du Conservatoire	À l'unanimité
CA-2011-2012-21	Adoption du procès-verbal de la 21 ^e séance ordinaire	À l'unanimité
CA-2011-2012-22	Nomination de M. Simon Clément au comité de vérification du Conservatoire	À l'unanimité
CA-2011-2012-23	Adoption de la Politique sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications au Conservatoire	À l'unanimité
CA-2011-2012-24	Autorisation accordée : 1) à M ^{me} Christine Mailloux, technicienne comptable, de signer, pour et au nom du Conservatoire, les documents requis pour l'inscription de l'institution au service clicSÉCUR du gouvernement du Québec et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin; 2) au ministre du Revenu, de communiquer à la représentante autorisée les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription du Conservatoire service clicSÉCUR.	Adoptée par voie virtuelle le 5 avril 2012
		23 ^e séance ordinaire du conseil d'administration Montréal, le 25 mai 2012
CA-2011-2012-25	Adoption de l'ordre du jour de la 23 ^e séance ordinaire	À l'unanimité
CA-2011-2012-26	Adoption, sous réserve de clarifications, des propositions soumises par le comité mixte dans le document Rapport et recommandations du comité mixte	À l'unanimité
CA-2011-2012-27	Adoption du procès-verbal de la 22 ^e séance du conseil d'administration	À l'unanimité
CA-2011-2012-28	Recommandation, pour approbation par la ministre, du budget 2012-2013 du Conservatoire	À l'unanimité
CA-2011-2012-29	Nomination de M ^{me} Marie-France Maheu et de M. Sébastien Dhavernas au comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire	À l'unanimité
CA-2011-2012-30	Adoption de la Politique sur l'évaluation des apprentissages	À l'unanimité
CA-2011-2012-31	Rejet d'une pétition demandant la démission du directeur général du Conservatoire	À la majorité



Une prestation de l'Orchestre du Conservatoire de musique de Québec — Direction: Gilles Auger

**SIÈGE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

225, Grande Allée Est
Bloc C, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
418 380-2327

**CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE
DE MONTRÉAL**

4750, avenue Henri-Julien, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4283

**CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE
DE QUÉBEC**

31, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A6
418 643-2139

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU

430, boul. Alexandre-Taché
Gatineau (Québec) J9A 1M7
819 772-3283

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
DE MONTRÉAL**

4750, avenue Henri-Julien, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H2T 2C8
514 873-4031

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC

270, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 5G1
418 643-2190

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI

22, rue Sainte-Marie
Rimouski (Québec) G5L 4E2
418 727-3706

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE SAGUENAY

202, rue Jacques-Cartier Est
Saguenay (Québec) G7H 6R8
418 698-3505

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE
TROIS-RIVIÈRES**

587, rue Radisson
Trois-Rivières (Québec) G9A 2C8
819 371-6748

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE VAL-D'OR

88, rue Allard
Val-d'Or (Québec) J9P 2Y1
819 354-4585

www.conservatoire.gouv.qc.ca

CONSERVATOIRE

de musique de Saguenay

CONSERVATOIRE

d'art dramatique de Québec

CONSERVATOIRE

de musique de Québec

CONSERVATOIRE

de musique de Rimouski



Conservatoire
de musique
et d'art dramatique

Québec

